

Tableau synthétique des observations

Type	N°	Bis	Origine	Résumé
C	1		mairie de Arradon	Remplacement de 35 logements/hectare par objectif de densité de 35 logements/ha Apport des 8 contributions écrites apportées par des Arradonnais en mairie concernant le projet précision quand à l'objet de la DPMC qui a pour objectif de fixer un cadre et des règles qui vont être imposées aux constructeurs. L'urbanisation de Hent Bihan se fera progressivement, sur une période d'au moins 10 à 15 ans.
C	2		association agir pour l'environnement des Arradonnais	Favorable au rajeunissement des Arradonnais et à l'augmentation de logements sociaux Regrette l'absence de co-construction concernant les éléments clés du projet (agriculture, densité, logements sociaux, règlement de la zone). Conteste le qualificatif de projet d'intérêt général considérant que le projet n'a pas été validé par les Arradonnais. S'oppose à un afflux de 25% d'habitants considérant que cela va modifier l'harmonie d'Arradon. Dénonce la manière dont a été mené la concertation Dénonce un manque d'anticipation sur les flux automobile générée par le projet Dénonce la suppression de 12 Ha de terres agricoles et la suppression de 37 espèces protégées Dénonce l'absence d'étude d'impact Considère que le projet est créateur d'inégalité du fait d'un % de logements sociaux supérieur à ce que préconise le SCOT et la loi SRU Déploire le manque d'étude financière Considère que le projet n'aura pas d'effets sur le rajeunissement souhaité Souhaite une révision du PLU
C	3		PILJEAN	opposé à une urbanisation massive dénonce impacts sur circulation automobile
C	4		FENART A.	Nous avons eu la chance de profiter d'Arradon paisible, nous espérons que cela va continuer
C	5		DE SAINT RAPT Pierre	Doublon de l'observation M 26
C	6		Inspiration Arradon	Conteste la validité de la procédure du fait du non respect par le maire de son obligation de délibération de prescription valant déclaration d'intention. Conteste la validité de la mise en œuvre de la procédure considérant que l'intérêt général, basé sur le rattrapage des LLS et la sortie de situation administrative de carence, de même que la cohérence du parti d'aménagement ne sont pas démontrés, de manière précise et circonstanciée. En conséquence, estime que l'éventuel aménagement du secteur doit passer par la procédure de révision générale du PLU. Considère que les documents constitutifs du dossier d'enquête publique sont entachés d'inexactitude et d'erreurs manifestes de jugement, notamment la notice de présentation. Considère qu'une étude sur l'artificialisation prévisionnelle s'impose, Considère qu'une actualisation de l'étude capacitaire de la STEP s'impose, Considère que le règlement du zonage 1AUa est totalement incohérent avec son implantation géographique.

C	7	BRUNEAU Jean	<p>Considère que de présenter les modifications du PLU et la DMEC en deux dossiers distincts ne permet pas d'évaluer les conséquences dans leur globalité..</p> <p>Considère que l'artificialisation des sols est non conforme à la loi climat et résilience considérant que la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est limité à 13, 5ha pour Arradon (entre août 2021 et 2031) alors qu'il évalue la consommation foncière des projets de DPMC et de modification N°2du PLU à 20Ha.</p> <p>Relève des incohérences de capacités d'épuration de la station entre les documents. Estime qu'en cas de saturation de la station, les effluents seront rejetés dans la mer alors que l'état écologique des eaux de surface est qualifié de moyen avec un risque élevé de développement des algues vertes. Estime donc que dans ces conditions, l'ouverture à l'urbanisation ne peut être admise sans une mise à niveau des capacités d'épuration.</p> <p>Considère que le projet est en contradiction avec le SCoT qui rappelle que les pôles relais comme Arradon doivent préserver leur particularité et leur ambiance, et qui impose 50% de production de logements à l'intérieur de l'enveloppe bâtie.</p> <p>Considère que la procédure n'est pas conforme au code de l'urbanisme.</p>
C	8	BRUNEAU Jean	doublon C7
C	9	COINDY F.	<p>Souhaite que soit arrêter l'artificialisation des sols,</p> <p>S'interroge sur le calibrage de la station d'épuration,</p> <p>S'interroge sur la ressource en eau,</p> <p>Estime que les risques de bouchons vont s'intensifier,</p> <p>Estime que le calcul des logements sociaux est une fuite en avant si la population augmente,</p> <p>Estime que 60% de logements sociaux au même endroit entraînera des problèmes.</p>
C	10	LE BRET - BRUNEAU Béatrice	<p>Souscrit à l'objectif de développer l'habitat social pour l'installation de jeunes familles et pour respecter la loi SRU. Considère cependant que les modalités de mise en œuvre sont inacceptables en l'état :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la densité prévue (35 lgts/ha) est bien au delà des quotas requis par le SCOT (20lgts/ha), souhaiterait que les espaces disponibles en centre-bourg soient utilisés, plutôt que d'utiliser un seul emplacement, - considère qu'un tel projet nécessite la réalisation de maquettes, - considère qu'il est un leurre de laisser croire que le projet bénéficiera aux Arradonnais car les règles d'attribution des logements sociaux sont encadrées et restrictives et s'interroge sur les capacités du maire à faire valoir son droit de réserve sur 20% de ces logements.
C	11	DAMBRICOURT Elisabeth	identique C7
C	12	BAUDUIN Maryvonne	identique C7
C	13	PATRIZIO Carine	<p>S'inquiète de l'accroissement de la population, qu'elle estime à 1000 personnes et qui provoquera des bouleversements majeurs pour les Arradonnais (accès aux - commerçants, soins, embouteillage, hausse du prix de l'eau) et sur le plan environnemental.</p> <ul style="list-style-type: none"> - déplore le manque d'une analyse de l'empreinte carbone et d'une étude d'impact environnementale. - estime que le projet de création de logements n'est pas accompagné d'un projet environnemental ambitieux.
C	14	MAYER Olivier	<p>Arradon souffre d'un déséquilibre générationnel. La construction d'un nouveau quartier, destiné principalement à des salariés, répond à un besoin vital pour la commune.</p> <p>Regrette la violence du ton, les grossièretés et les injures dans le débat.</p>

C	15	LESBOS Serge	Hent Bihan est une excellent occasion de démontrer qu'une commune littorale peut mener à bien une politique de mixité sociale.
C	16	CARON Hélène et Pierre	identique C7
C	17	BOURGUEL E.	En complément d'une pétition. Habite un logement social à Arradon mais ne peut pas laisser une urbanisation s'installer à outrance dans sa si belle et accueillante commune.
C	18	Anonyme	En complément d'une pétition Observations sur le fait que les stations d'épuration sont pleines de métaux lourds ; sur les poubelles qui débordaient l'été dernier ; sur la difficulté déjà rencontrée de circuler en ville ; se demande où est la SAFER sachant que le terrain envisagé se trouve à côté d'une ferme bio ; souligne que la station d'épuration est saturée. Souhaite que chaque commune gère ses eaux usées.
C	19	du BOISGUEHENEUC Xavier	identique C7
C	20	du BOISGUEHENEUC Odile	identique C7
C	21	GUILLEMAUD Pierre	identique C7
C	22	GUILLEMAUD Anne-Marie	identique C7
C	23	CAFFIN Bruno	Aurait souhaité une concertation ou même un referendum. Augmentation trop rapide du nombre de logements sociaux et risque d'échec comme dans les villes-champignons. Non respect de la charte du PNR du Golfe du Morbihan. Artificialisation de 10ha au mépris de la loi Climat et résilience. Inacceptable.
C	24	BUET Armelle	Arradon, qui est un bourg, va devenir une ville. Le projet tend à confirmer cette urbanisation déraisonnable.
C	25	CHAIZE Philippe	s'oppose à l'augmentation exponentielle des constructions sans réfléchir à la capacité de la STEP et à la concentration de logements sociaux sur un même site ;
C	26	KOENIG Bruno	Doublon M128
C	27	HANNIS Valentin BIREMBAULT Amélie	estiment que ce projet va permettre à Arradon de conserver son dynamisme, sa diversité, ses jeunes et la vie qu'ils y mènent.
C	28	GALL André	projet qui lui paraît conforme : - au droit en général (confirmation par les services de la Préfecture), - au ScoT, - au PLU, - au PLH, - au projet municipal à long et moyen terme
C	29	« Echanges entre associations arradonnaises » ?	souhaite soulever ces questions : - quelle mise en œuvre des transports collectifs ? - quelle mise en œuvre pour le traitement des eaux usées ? - quelle réglementation et position du PNR ? Craint le « délestage » des locataires indésirables de Vannes et s'inquiète de l'explosion de la délinquance, souhaite l'instauration d'un gardiennage et craint une augmentation des système de sécurité et de police
C	30	DEBLOND Nathalie	est favorable au projet qui permettra l'accueil de nouvelles familles et répondra aux objectifs de la loi SRU

C	31	BAGGIO	souhaite avoir des précisions sur les termes du dossier de présentation : la pression immobilière et l'amende pour non respect de la loi SRU, logements LLS, insuffisance de maîtrise foncière publique, coulée verte, salle datée, résidence mobile d loisirs et d'habitation légère de loisirs, Estime que l'amende doit être considérée comme une contrainte et non comme un objectif de projet. Mentionne le rapport du Sénat N°439 pour estimer que l'art. 55 de la loi SRU sera probablement revu, Estime que la concertation a été insuffisante Souhaite que la commune s'assure que les parcelles soient à vendre avant d'élaborer un tel projet Souhaite connaître l'architecture des bâtiments qui seront construits.
C	32	JEGAT Yvan	estime que lorsqu'on a un patrimoine naturel exceptionnel ; on doit le préserver, ce qui ne sera pas le cas avec le projet
C	33	DETILLEUX Michel	reprend les observations de Mr Pierre de Saint Rapt, de Monsieur Bruno Koenig et P3 dont il approuve le contenu
C	34	CL	fait par d'un dysfonctionnement ressenti concernant le prolongement de l'enquête, Soutient le projet
M	1	LE BRUN Maurice	souhaite la tenue d'un référendum
M	2	THOMAS	Opposé à l'accroissement démesuré de la population opposé à la construction d'immeubles à 3 étages favorable aux logements sociaux pour les jeunes couples
M	3	GRISCELLI Nicole	S'inquiète de l'urbanisation massive projetée. Souhaite un projet raisonnable qui respecte le charme et l'authenticité de la commune
M	4	PIEDOYE-PETEUIL Philippe	opposé à une urbanisation massive
M	5	FERRE Pierre	s'oppose à la construction de 600 logements sur la commune soit disant pour rattraper le déficit social, estime que le projet s'apparentera à Kercado.
M	6	DEWULF Christophe	Exprime sa consternation face au projet de construction de 30 immeubles. Considère qu'Arradon va devenir une cité dortoir Considère que les réseaux routiers et les parking n'ont pas la capacité d'absorber le flux supplémentaire de voitures induit par le projet.
M	7	SUZOR Daniel	non au bétonnage
M	8	LILLIG Laurence	Souhaite connaître le montant de l'amende que risque la ville à renoncer aux logements sociaux. propose d'envisager un referendum
M	9	VITTECOQ Stéphane	opposé aux constructions massives. Souhaite une augmentation de la population maîtrisée avec construction de maisons individuelles sur parcelles minimales de 500m²
M	10	BLUNT Stacey	estime que le projet est une menace pour l'exploitation agricole "la ferme d'étang"
M	11	RENVOISE Sylvie	Non au projet qui risque de devenir comme Kercado ou Ménimur, aux immeubles de 4 étages, à la diminution des distances entre deux constructions, à l'urbanisation massive et l'accroissement démesuré de la population, au changement de destination des terres agricoles. Non à l'urbanisation massive de l'ouest d'Arradon, au taux de logements sociaux de 60%.

M	12	PARENT J-Christophe	<p>N'est pas opposé au rajeunissement de la population et à la mise sur le marché d'habitations accessibles aux jeunes Arradonnais. Considère qu'Arradon ne peut pas accueillir une nouvelle population par manque d'espace, d'emploi et d'infrastructures.</p> <p>Souhaite que la population se limite à 6000 habitants en 2032 et considère que les projets vont bien au delà de ce chiffre. considère que les obligations imposées par la loi SRU ne sont que des "billevesées".</p> <p>déplore le manque d'étude sur les impacts environnementaux, la STEP, la circulation routière, la faune, les coûts de fonctionnement du CCAS</p> <p>souhaite davantage de consultation des Arradonnais</p> <p>souhaite une révision du PLU</p> <p>souhaite la dilution des logements sociaux sur l'ensemble de la commune</p>
M	13	BASCON José	Choqué de l'opposition à la construction de logements sociaux
M	14	LE MERCIER Césaire LE MERCIER Catherine Annie	<p>Opposé à l'urbanisation massive</p> <p>opposé à l'augmentation de la hauteur des immeubles et à la réduction de la limite séparative entre deux bâtiments</p> <p>opposé à un accroissement démesuré de la population</p> <p>opposé à un taux de logements sociaux de 60%</p> <p>interrogation sur la prise en compte des infrastructures et de l'écologie</p>
M	15	PIEDOYE-PETEUIL	S'oppose à la construction de 30 immeubles avec augmentation de 1250 habitants sur la même période
M	16	PATRIZIO Carine	<p>S'inquiète de l'accroissement de la population, qu'elle estime à 1000 personnes et qui provoquera des bouleversements majeurs pour les Arradonnais (accès aux - commerçants, soins, embouteillage, hausse du prix de l'eau) et sur le plan environnemental.</p> <ul style="list-style-type: none"> - déplore le manque d'une analyse de l'empreinte carbone et d'une étude d'impact environnementale. - estime que le projet de création de logements n'est pas n'est pas accompagné d'un projet environnemental ambitieux.
M	17	LECLERE Roland	S'oppose à l'artificialisation des sols pour ses impacts écologiques
M	18	MASSELIN	<p>Opposé au projets pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - destruction de terres agricoles - destruction de la faune et flore - impacts dus à l'augmentation de la population sur la mobilité, la STEP, l'insécurité, les paysages
M	19	HUBERT Louis-Philippe	<p>Opposé au projet pour les raions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - transformation de l'identité de la commune - augmentation de la hauteur des immeubles -artificialisation des terres agricoles - accroissement démesuré de la population - taux de logements sociaux trop important

M	20		KUBIS Philippe	Exprime son hostilité à un projet qui à priori n'a pas été partagé par tous les Arradonnais. Estime que le développement urbain est une bonne idée mais celle-ci se doit d'être bien expliquée, détaillée avec tous et cela avec mesure et sagesse
M	21		DOUAULT Jean-Pierre	S'oppose à : - l'urbanisation massive - l'augmentation de la hauteur des immeubles - la défiguration de l'aspect d'Arradon - l'accroissement démesuré de la population - à un taux de logements sociaux de 60%
M	22		CORFMAT Brieg	Est choqué par la construction massive de logements sociaux, considère qu'il faut trouver un juste équilibre entre la construction de logements et la préservation de l'identité de la commune. Considère inappropriée l'augmentation du nombre de véhicules et ses conséquences sur la pollution atmosphérique. S'oppose à la construction d'immeubles sur les terres agricoles.
M	23		JANSSENS Mathieu	S'oppose à : - la modification des hauteurs des immeubles bouleversant l'aspect général des paysages - la réduction de la limite séparative entre deux bâtiments - un projet massif au détriment des terres agricoles, de leur faune et de leur flore - une densification massive de la population au détriment de la qualité de vie des futurs habitants - un taux de logements sociaux de 60% - une augmentation démographique trop importante - la création d'un trafic routier disproportionné aux vues des infrastructures routières existantes
M	24		CORFMAT Anne	Souhaite la préservation du cadre de vie, des terres agricoles et de l'environnement naturel de la commune. Souhaite la construction de logements sociaux de manière raisonnée et limitée.. Considère qu'Arradon adopterait une politique inverse à la réglementation de l'accès aux voitures. Estime que la multiplication des immeubles semblables à ceux construits récemment détruit le charme et l'âme de la commune.
M	25	/	CORFMAT Eden	S'oppose à l'urbanisation massive d'Arradon sous prétexte de devoir respecter un certain quota de logements sociaux. S'oppose à la construction de 30 immeubles et un trafic automobile de 1000 véhicules supplémentaires, à la suppression des terres agricoles. Souhaite la concertation des Arradonnais pour trouver des alternatives plus harmonieuses et efficaces.
M	25	bis	RIGUIDEL Guénola	L'urbanisation d'Arradon s'étend de plus en plus au détriment de la nature, la biodiversité. S'interroge sur le souhait des générations futures de vivre dans un univers bétonné. Souhaite que l'augmentation de logements sociaux pour rajeunir la population se fasse de façon raisonnée et non massive en concertation avec la population
M	25	ter	LE JONCOUR Annie	Considère que le projet entraînera plus de béton, d'impôts, d'embouteillages, de bruits et de travaux. Considère qu'il n'y a pas eu de concertation.

M	26	DE SAINT RAPT Pierre	<p>Considère que le projet et notamment pour l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU de Hent Bihan et du Grand Pré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dénaturera l'identité d'Arradon, transformera la commune en commune-dortoir - assimilera Arradon à une ville du fait de l'augmentation de la hauteur des immeubles et la réductions des limites séparatives, - n'est pas cohérent avec le SCOT et l'urgence climatique du fait de l'artificialisation des terres agricoles, - aura des conséquences sociologiques et économiques qui n'ont pas été analysées du fait de l'accroissement soudain de la population, - fixe un taux de logements sociaux pour échapper à une contrainte sans vision d'urbanisme en ne décrivant pas une répartition harmonieuse sur la commune - ne traite pas concrètement de l'accueil des jeunes et des personnes vieillissantes, - ne présente aucun budget sur les besoins en investissement et en fonctionnement que le projet va entraîner. <p>Considère que le site du Grand Pré doit être privilégié pour des projets visant à accueillir des personnes vieillissantes hors établissements de santé de type EHPAD, Déploire le manque de dialogue sérieux.</p>
M	27	PAROT Marie-Astrid	<p>Les impacts sur l'urbanisme, l'environnement, le traitement des eaux usées, la mixité sociale, le financement de ces projets démesurés pour cette petite commune n'ont fait l'objet d'aucune étude sérieuse ni d'information à vos administrés. Ils ne peuvent qu'induire une dégradation du cadre de vie.</p>
M	28	VAN GENECHTEN Edward	<p>Projets qui se traduiraient par l'artificialisation de plusieurs hectares de terres agricoles, une forte dégradation de l'environnement, une densification massive des constructions, une augmentation de la circulation, entre autres effets négatifs.</p>
M	29	PAROT Miguel	<p>Considère que les Arradonnais n'ont pas été consulté sur le projet, qui aura pour conséquences:</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'artificialisation de plusieurs hectares de terres agricoles, -la destruction de l'habitat d'espèces animales dont certaines protégées, -l'ajout d'un niveau aux immeubles, -la diminution de la distance entre deux immeubles, - l'augmentation à court terme de la population de plus de 1000 habitants, - 60% de logements sociaux alors que le SCOT en préconise 30%, - l'augmentation du nombre de voitures à environ 1000 alors que la circulation et le stationnement sont déjà difficile, <p>Dénonce un manque d'information sur le coût du projet qui sera forcément supporté par les Arradonnais.</p>
M	30	PAROT Dominique	<p>considère qu'il n'y a pas eu de véritable consultation des administrés sur un projet qui aura de graves conséquences sur la qualité de vie et l'harmonie de la commune.</p> <p>Hent Bihan : Considère que 30% de logements sociaux comme proposés par le SCOT seraient suffisants.</p> <p>Considère que les projets prévoient le sacrifice de terres agricoles, la destruction de l'habitat de dizaines d'animaux dont des espèces protégées, une densité massive, ce qui va totalement à l'encontre des préconisations légales en matière d'environnement. Considère que les impacts prévisibles des projets (surpopulation, circulation, traitement des eaux usées, financement) n'ont fait l'objet d'aucune information.</p>

M	31		MATEL Pierre-Yves	<p>Considère que le projet nécessite une révision du PLU et non une DPMC,</p> <ul style="list-style-type: none"> - considère que la procédure a été menée en violation de l'art. L.300-2 du code de l'urbanisme estimant qu'aucune concertation adaptée et proportionnée au projet n'a été mise en œuvre, - considère que la commune méconnaît le principe d'équilibre résultant de l'art.L.120-2 du code de l'urbanisme et de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021, - considère que le projet repose sur un PLU qui méconnaît l'art.L.121-8 du code de l'urbanisme en prévoyant une densification massive en discontinuité par rapport à une agglomération (loi littoral), - considère que le site présente une richesse floristique et faunistique particulièrement importante, dont il n'a manifestement pas été tenu compte par la commune alors que l'avis de la MRAe concernant la modification du PLU l'invite à être attentive sur les incidences environnementales globales. <p>A cette observation sont joints : un bordereau listant les pièces jointes, une copie du courrier envoyé par l'Association "Agir pour l'environnement des Arradonnais" au Préfet, l'avis de la MRAe concernant la modification n°2 du PLU.</p>
M	32		DESPRES Thierry	<p>S'oppose au projet, les avis de la MRAe n'ayant pu être pris en considération faute de temps et l'estimant trop "gros" pour Arradon. Considère comme ridicule de devoir respecter un pourcentage de logements sociaux pour une commune de bord de mer.</p>
M	33		CARTRON Jean-Louis	<p>Considère qu'il est inadmissible que la commune ne participe pas, au même titre que les autres communes à l'implantation des logements sociaux, dans les mêmes proportions.</p> <p>Considère qu'il est nécessaire de veiller à la qualité du quartier et des logements.</p> <p>considère que pour Arradon, commune vieillissante et hypersélective, les logements sociaux vont permettre d'accueillir des familles, des jeunes, des personnes isolées, de maintenir la vie sociale et associative, de préserver les services, écoles, commerces et équipements.</p>
M	34	1	JEANPIERRE Aude	<p>Souhaite la préservation des terres agricoles et que les projets soient réétudiés avec une meilleure prise en compte de l'environnement</p>
M	34	2	LE JONCOUR Alain	<p>Considère que le projet transformera les prairies d'Arradon en banlieue d'immeubles, qu'il augmentera le trafic automobile qu'il cache un coût énorme pour la commune et donc les contribuables. S'interroge sur les lieux de travail des futurs habitants.Considère que le projet nécessite un referendum.</p>
M	34	3	COETMEUR JL	<p>Considère que la commune pouvait sortir de l'Etat de carence sans le projet de Hent Bihan qui ne contribue pas à la lutte contre l'étalement urbain, la préservation des paysages et la biodiversité</p>
M	34	4	OTTO Jean-Marie	<p>Considère que l'affectation de 60% de logements sociaux risque de créer un phénomène d'éviction pour les 40% restants et déboucherait sur la constitution de quartiers réservés aux riches et d'autres aux pauvres faisant perdre à Arradon son homogénéité</p> <p>souhaite la mise en place d'un referendum populaire.</p>
M	34	5	LILLIG Francis	<p>Recommande de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - revoir l'étendue des projets, leur déploiement dans le temps en précisant les impacts, les risques et leurs mesures de compensation - obtenir un accord de la population par un referendum local
M	34	6	PAROT Thomas	<p>Considère que le projet va sacrifier des terres agricoles, densifier massivement l'habitat et augmenter la population de manière démesurée sans prendre en considération l'impact sur l'environnement, l'assainissement, le traitement des eaux usées, la circulation, le cadre de vie</p>

M	34	7	RIO Arthur	Fait part de la difficulté de devenir propriétaire à Arradon du fait de prix de l'immobilier hors de portée pour des jeunes actifs
M	35		DIGAN Yseult	Considère que le projet qui prévoit de construire plus aura un impact sur la biodiversité à moins qu'il ne soit un projet d'éco-construction. Souhaite que le projet valorise les projets d'habitation résilients et peu consommateurs d'énergies. Estime que grignoter les terres agricoles est dangereux. Estime que la mixité des quartiers est essentiels mais différencier les quartiers n'apportera pas la richesse du mélange.
M	36		CANDALH Bernard LE BRUN Martine	Souhaite que la commune ne soit pas défigurée en bétonnant et en lui enlevant son identité de tranquillité et de sérénité.
M	37		GUYOT Thomas	Fait part de la difficulté de s'installer à Arradon du fait de la difficulté de trouver un logement pour des jeunes actifs
M	38		ORGBIN Gaëlle	Fait part de la difficulté de s'installer à Arradon du fait de la difficulté de trouver un logement pour des jeunes actifs
M	39		RIALLAND Pascal	Considère que le projet va à l'encontre des objectifs de préservation de l'environnement et de la biodiversité, Le projet est déraisonnable par son ampleur et les infrastructures ne sont pas en mesure de faire face à cet afflux considérable, La hauteur des immeubles, leur architecture et l'aménagement est « loupé », il nuit à l'harmonie de l'habitat de la commune. Estime que l'argument de l'injonction préfectorale est inapproprié, Souhaite l'abandon du projet pour un nouveau plus raisonnable et cohérent avec les attentes des habitants.
M	40		CLOËREC LE MELLECC Denise	Trouve urgent que la commune maîtrise le foncier. Favorable à la création de cet écoquartier
M	41		FERRE Pierre	doublon M5
M	42		PITHOIS Annick	S'interroge sur la place de l'écologie dans le projet, - considère que la densification rue Plessis d'Arradon et Hent Bihan ne valorise pas l'entrée du bourg et ne correspond pas à l'âme de la commune, que les infrastructures routières ne sont pas adaptées à une telle augmentation de du nombre de véhicules, - regrette l'absence de concertation concernant la densité et la hauteur des bâtiments, - regrette l'absence de proposition concernant la végétalisation du futur quartier et la gestion des eaux usées déploie la recrudescence des logements de type airbnb -s'oppose à un accroissement démesuré de la population dans la précipitation - s'oppose à la concentration de 60% de logements sociaux sur l'unique espace de Hent Bihan -s'oppose à l'artificialisation des terres agricoles
M	43		D. Sophie	Conteste la densité excessive des habitations et la hauteur des immeubles.
M	44		MARC Armand Yann	Estime que le projet va permettre à des familles de se loger dans la commune qu'il affectionne et dans laquelle il recherche un logement pour quitter la maison qu'il occupe actuellement trop grande et au loyer trop important.
M	45		D. Sophie	Complément de M45 Estime qu'on ne peut pas augmenter la population aussi vite sans créer de véritables problèmes tels que :intégration, circulation,écoles, plages, activités, espaces verts

M	46	LEBUY Jean-Luc	<p>Estime que le dossier n'apporte pas suffisamment d'informations sur la réalité des besoins, actuels et futurs, de logements sociaux à l'échelle de l'agglomération et ne démontre pas une situation de pénurie pour justifier un tel projet qui conduirait à terme à un accroissement de la population de plus de 1000 habitants et qui aboutirait (cumulés avec les autres projets) à plus que combler ce déficit.</p> <p>Estime qu'il conviendrait de mettre en regard l'évolution prévisible de l'emploi à Arradon et dans l'agglomération.</p> <p>Estime que la majorité des occupants de ces logements iront travailler en dehors d'Arradon ce qui engendrera des mouvements pendulaires le plus souvent en voiture ce qui n'est bon ni pour le pouvoir d'achat ni pour l'environnement.</p>
M	47	MARC Armand Yann	Doublon avec M 44
M	48	V LJ	Contre le projet pour lequel nous n'avons pas été concertés. Destruction de terres agricoles. Que faites-vous de la flore et de la faune ? Pollution des eaux. Où sont les études à ce sujet ?
M	49	DE LA TOUR Baudouin	<p>Considère que le projet va à l'encontre des recommandations gouvernementales concernant la préservations des terres agricoles et à l'encontre des tendances sociétales qui poussent vers une croissance maîtrisée sans impact sur l'environnement et à l'encontre de la majorité des Arradonnais,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considère que le projet ne fixe pas de hauteur pour les logements sociaux et que 15m pour les autres logements est une hauteur trop importante, - Considère que le projet va provoqué un accroissement significatif du nombre de voitures et impact environnemental, - souhaite préserver l'âme d'Arradon malmenée par les projets menés précédemment.
M	50	CAZES Michel	<p>Estime que la densification du centre ville et l'augmentation des logements sociaux sont des objectifs nationaux qui se comprennent tout à fait mais qui ne peuvent se développer dans la commune qu'en respectant les particularités propres tant littorale que rurale ainsi que l'ambiance propres à la commune, or estime que le projet dénaturera la commune.</p> <p>Estime que le projet mériterait une concertation qui aille au delà des enquêtes publiques.</p> <p>Estime que la présentation du projet ne fournit aucune indication permettant d'en juger de la pertinence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pas de position claire sur le traitement des eaux, - pas de position sur le système de circulation - pas d'information sur les possibilités de stationnement - pas d'information sur les possibilités d'accueil scolaire - pas d'information sur l'emploi - aucun chiffrage des coûts résultant de ce plan
M	51	DE LA TOUR Baudouin	Mauvais registre : concerne la modification du PLU
M	52	CELTON	Mauvais registre : concerne la modification du PLU
M	53	LE VAGUERES Didier	Ne retrouve pas le programme électoral qui parlait d'accès à la propriété des plus modestes par la construction de logements "éco responsables" dans le gigantisme de ce projet. considérerait le projet acceptable après division par deux (nombre, hauteur, etc.) et après consultation des Arradonnais
M	54	HERBAUT Maryel	66% de logements sociaux excessif. Risque d'isolement et de non-intégration. Projet en opposition à la loi climat et résilience
M	55	LECUYER Jacqueline	Mauvais registre : concerne la modification du PLU

M	56	LE DREVO Consorts	Propriétaires de parcelles intégrées dans la coulée verte. Souhaite savoir s'il y aura un transfert de propriété, les aménagements prévus, le financement et à qui en reviendra l'entretien.
M	57	GUYOT Laura	Estime que le secteur de Hent Bihan est probablement l'une des dernières réserves foncières de la commune sur laquelle il est urgent d'agir pour rajeunir les populations et favoriser la mixité sociale. - estime que le projet est respectueux de l'environnement et qu'il permettra à de nombreuses familles de venir s'installer à Arradon, commune devenue inaccessible notamment aux jeunes. - estime que ce projet permettrait son retour sur Arradon dans des conditions financières acceptables.
M	58	DELAFOULHOUZE Yann	Estime ce projet intéressant à plusieurs titres : - en matière social, il va permettre à Arradon de prendre sa part dans le logement des familles défavorisées et éviter leur concentration dans les quartiers "défavorisés" de Vannes ou d'Auray ou de les reléguer à 30kms au nord de la 4 voies - en matière écologique, il répond aux objectifs de la transition écologique, densification de l'habitat autour du bourg pour conserver des espaces de campagne, optimiser les réseaux, les déplacements. Estime que le modèle d'habitat de la maison avec 2000m ² de terrain autour n'est pas le seul modèle d'habitat et pas celui qui permettra aux enfants Arradonnais de vivre à Arradon, - en matière économique, estimant que le principal problème rencontré par les entreprises pour recruter est celui du logement.
M	59	PASOTTI Hélène et Marc	Estime que la concertation n'a pas eu lieu dans les formes prévues par le code de l'environnement pour une DPMC, - estime que la DPMC consisterait à modifier le PLU de manière déguisée - considère comme injustifié l'augmentation de la hauteur des des bâtiments et la réduction au minimum de la distance séparatives entre les bâtiments - estime que la construction de 500 logements, dont 60% de logements sociaux, est totalement disproportionnée par rapport aux efforts à consentir et eu égard aux autres projets sur la commune, - considère que le projet va à l'encontre de la loi Climat et Résilience du fait de l'urbanisation de 10ha de prairie - considère qu'il est absurde de fixer un objectif de densité supérieur à celui préconisé par le SCOT
M	60	d'HORRER Michel	Projet non pertinent car va faire disparaître 9ha de terres agricoles, poids démographique trop élevé avec une hausse de la population communale de 20%, contraire aux prescriptions du SCOT relatives aux aménagements, va aggraver les difficultés de circulation.
M	61	BAGARD Michel	Opposé à la transformation d'Arradon par une urbanisation massive - opposé à l'augmentation de la hauteur des immeubles et à la réduction de la limite séparative - opposé à l'artificialisation des terres agricoles et aux déplacements d'espèces protégées - opposé à l'accroissement démesuré d'Arradon et à un taux de logements sociaux de 60%
M	62	GUINET Olivier	Complément à pétition Non à la transformation de l'identité d'Arradon, à l'augmentation des hauteurs des immeubles, à l'accroissement démesuré de la population, oui aux logements sociaux mais pas au taux de 60%, à la concertation, à la création d'espaces de jeu.
M	63	GUINET Olivier	Doublon de M 62
M	64	GUINET Olivier	Doublon de M 62

M	65	BAGARD Edith	Opposé à la transformation d'Arradon par une urbanisation massive - opposé à l'augmentation de la hauteur des immeubles et à la réduction de la limite séparative - opposé à l'artificialisation des terres agricoles et aux déplacements d'espèces protégées - opposé à l'accroissement démesuré d'Arradon et à un taux de logements sociaux de 60%
M	66	LE HETET Yannick	S'oppose à une urbanisation démente
M	67	LENAIN Martine	Ne comprends pas le besoin de la commune, dans la précipitation et la densification, d'imposer aux Arradonnais le projet qui s'ajoute à plusieurs autres projets en cours ou à venir
M	68	GUYOT Philippe	Considère que la population arradonnaise avec plus 42% de plus de 60 ans et vieillissante et ne se renouvelle pas en matière de jeunesse et de main d'œuvre. Attribue ce problème au coût des logements sur Arradon qui est devenu un obstacle à l'emploi, tant pour les jeunes eux-mêmes que pour les entreprises et la collectivité qui peinent à recruter sur certains emplois de service public. L'objectif de la commune est de pouvoir se loger à proximité de son emploi à un coût supportable plutôt que de s'éloigner toujours plus des bassins d'emploi.
M	69	CHAUDOYE André	Considère que l'artificialisation des sols est une aberration compte tenu des objectifs de la loi Climat et Résilience. L'argument du besoin en logements sociaux avancé par la mairie ne justifie pas une telle densité et une telle concentration de logements sociaux, ce qui va à l'encontre de la mixité sociale. souhaite une véritable concertation, souhaite une révision du PLU
M	70	VERMOND Christian et Nathalie	Le site comprend une ZPS, une ZIC, 2 ZNIEFF et 31 espèces protégées, - le projet semble conduire à une augmentation de population d'environ 1200 habitants et environ 1000 voitures supplémentaires, les infrastructures ne sont pas dimensionnées pour les absorber, - la densité de logements va conduire à une "ghettoïsation", - l'artificialisation va à l'encontre de la volonté nationale, - il semble que les programmes immobiliers en cours et à venir suffisent en grande partie à sortir de l'état de carence; - projet qui va changer la commune choisit par ses habitants pour son charme et sa qualité de vie
M	71	TOUREAU Alain	Est favorable à l'évolution du PLU pour permettre à la ville d'évoluer, d'être plus mixte et plus ouverte. Estime que la hausse du nombre de personnes de plus de 60 ans et la baisse du nombre de familles aura pour conséquence la fermeture de classes, S'interroge sur les possibilités du Préfet de quintupler la pénalité due à la carence de la commune en logements sociaux et à l'intérêt qu'aurait la commune et les contribuables à accepter une telle ponction des ressources communales.
M	72	BOICHOT Lucile	Déplore la difficulté de se loger à Arradon et estime que ce problème a conduit et va conduire à la fermeture de classes, à des difficultés pour trouver des assistantes maternelles et des salariés pour les entreprises et dans l'EHPAD ou le SSIAD, des bénévoles dans les associations, - estime que trop de logements se sont transformés en résidences secondaires, sans être résidents à l'année,

M	73	LARHANT Patrick	<p>Complément d'une pétition</p> <p>Estime que sur le plan légal et formel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'urbanisation du quartier doit respecter une densité moyenne de 20 lgts/ha pour respecter le DOO du SCOT, - le projet excède le plafond de 50% de constructions de logements en dehors de l'enveloppe urbaine, - le projet va à l'encontre de la loi climat et résilience, - la concertation n'a pas eu lieu dans les formes prévues pour une DPMC, - le projet est incompatible avec le PLU et qu'utiliser la procédure de DPMC à la place d'une révision est un détournement commode de procédure <p>Estime que sur le fond :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet est un bétonnage à outrance qui transformera Arradon en cité dortoir, - les impacts sur les infrastructures ont été minimisés, - le projet ne tient pas compte des projets réalisés récemment et en cours pour sortir de l'état de carence, - le projet ne dynamisera pas les commerces de centre-bourg, - l'entretien de l'existant (par ex voirie) doit être privilégié avant la réalisation de nouveaux projets.
M	74	LE MENTEC Fanny	<p>Estime que la spéculation immobilière sur notre territoire atteint des niveaux jamais connus et que l'accès au logement est un parcours du combattant que ce soit pour devenir propriétaire ou locataire,</p> <ul style="list-style-type: none"> - estime que l'ouverture à la mixité sociale est la clé de l'harmonie et que sans l'ouverture vers l'extérieur il y aura vieillissement de la population, fermetures des classes des commerces, fin des services, etc., - estime que Hent Bihan est un programme ambitieux complet avec des offres diversifiées : accession à la propriété, location sociale, privé, etc.
M	75	DREAN Gildas	<p>Complément à observation R76</p> <ul style="list-style-type: none"> - estime que le projet comblera le déficit de logements sociaux sur la commune et de respecter les règles définies par la loi SRU, de répondre aux injonctions du préfet qui a mis la commune sous carence et de soulager à terme les finances publiques des inégalités financières, - estime que le projet permettra d'assurer l'avenir du tissu associatif, des écoles ainsi que l'emploi des salariés pour le maintien à domicile des personnes âgées, des personnels soignants des EHPAD, des assistantes maternelles, - estime que le projet d'urbanisation n'est qu'à l'état de projet et que contester l'enquête publique n'a pas de sens si ce n'est défendre des intérêts particuliers, - estime que la vision d'avenir à long terme doit toujours d'être à la recherche de l'intérêt général et non de défendre des intérêts particuliers.
M	76	GUILLARD Christian	idem M77
M	77	GUILLARD Cathie	<p>Considère que le projet piétine les buts imposés par le PNR,</p> <p>considère que l'urbanisation est contraire à la loi Climat et Résilience,</p> <p>considère que la révision du PLU s'impose et que la DPMC est un passage en force,</p> <p>considère que le projet dénaturerait Arradon en polluant les milieux, en donnant un aspect "banlieue à la commune" par une trop forte densité de population, la STEP est déjà saturée, aucune information n'a été donné sur les coûts du projet.</p>
M	78	GUILLET Vanessa	<p>considère que le projet va considérablement modifier le paysage d'Arradon. Estime que les services et équipements ne seront pas en mesure d'accueillir 25% d'habitants en plus aussi vite ni 1000 véhicules.</p>

M	79	ERMENEUX Olivier	<p>Opposé à la destruction des terres agricoles,</p> <ul style="list-style-type: none"> - opposé à la modification de la hauteur des bâtiments et à la réduction des limites séparatives entre les bâtiments, - opposé à l'augmentation massive des logements et à ses conséquences sur la circulation automobile et la défiguration de la commune - opposé aux 60% de logements sociaux, politique sociale massive et démesurée, - considère que les impacts environnementaux ont été éludés et les coûts générés passés sous silence (STEP, équipements) - favorable à des mesures favorisant l'installation harmonieuse de jeunes familles, une réelle mixité sociale, le maintien des aînés dans des résidences partagées, la préservation de cadre de vie.
M	80	DE MAUBEUGE Ugo	<p>Considère que dans un contexte de perte de biodiversité et de dérèglement climatique l'urbanisation de Hent Bihan est aberrant et nuisible. Il faut préserver un maximum d'espaces naturels terrestres et maritimes ainsi que les terres agricoles pour notre sécurité alimentaire et notre indépendance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - souhaite que le conseil municipal et le conseil d'agglomération fasse baisser significativement la taxe foncière sur l'habitation principale et augmente lourdement la taxe foncière sur les résidences secondaires et les logements vacants pour favoriser l'accès au logement.
M	81	LAURANS Patrick	<p>Estime qu'il n'y a pas eu de réelle concertation,</p> <ul style="list-style-type: none"> - lui semble déraisonnable et à l'opposé des préconisations gouvernementales de "bétonner" des terres agricoles pour concentrer beaucoup trop d'habitants, - s'interroge sur la bonne application des règles pour la réalisation de l'étude environnementale, - s'interroge sur les conséquences sur l'assainissement et les rejets dans le Golfe, - considère que la concentration de 60% de logements sociaux ne répondra pas au souhait de faire venir de jeunes familles
M	82	CELARD Manon	<p>Estime qu'il n'est pas possible d'investir dans la commune au vu des tarifs et du nombre de résidences secondaires,</p> <ul style="list-style-type: none"> - estime que ce projet permettrait donc à des familles modestes de pouvoir être logées dans une commune où il fait bon vivre tout en permettant une certaine mixité sociale.
M	83	LEBASTARD Joël	<p>Estime que la concertation n'a pas eu lieu dans les formes prévues et n'avoir eu aucune information sur le coût de ces projets,</p> <ul style="list-style-type: none"> - souhaite la construction de logements et le rajeunissement de la population mais pas d'une telle envergure, -souhaite que les règles d'urbanisme de hauteur et de distance entre les bâtiments soient respectés, -s'inquiète de la concentration d'habitat dans le bourg et des problèmes de circulation automobile, - considère que la commune doit bénéficier de règles particulières du fait de son caractère littoral - conteste la suppression de terres agricoles et estime qu'Arradon est victime d'une spéculation immobilière
M	84	LAURANS Patrick	<p>Augmenter la densité des constructions, défigurer l'aspect du bourg transformera Arradon en ville dortoir.</p>

M	85		MEDIGUE Chantal	<p>Souhaite un rajeunissement de la population,</p> <ul style="list-style-type: none"> - estime qu'il est réducteur de réduire la notion de "logement social" à "cas social" alors que beaucoup de jeunes actifs ne peuvent accéder à un logement proche de leur travail à un prix abordable pour leur budget, - considère qu'il faut éviter de faire preuve d'égoïsme vis à vis des générations futures - considère qu'il faut permettre la mixité sociale et intergénérationnelle, sauver les écoles menacées à terme de fermer, permettre aux jeunes actifs de limiter leurs déplacements et de répondre aux attentes des commerces et services qui peinent à recruter, - souhaite qu'Arradon ne devienne pas une villégiature fréquentée uniquement par des personnes âgées, des occupants de résidences secondaires, de gîtes, etc.
M	86		CHARLET Anne DARBOIS Baptiste	<p>Considèrent que les prix d'achat de terrain ou de maisons sont inimaginables et que beaucoup de logements passent en locations saisonnières car plus rentables,</p> <p>ne peuvent se loger à Arradon et cherchent un logement ailleurs alors que travaillent sur Arradon et Vannes, se disent soucieux des questions environnementales et estiment qu'urbaniser des terres agricoles mérite une attention particulière, demandent de ce fait à ce que les règles édictées après les ateliers de travail soient exigeantes</p> <p>considèrent que la densité est aujourd'hui nécessaire et et que de nombreux projets denses offrent davantage de qualité de vie que des maisons individuelles.</p> <p>donnent comme piste d'action de créer des espaces et services partagés.</p>
M	87		JARLEGAND BRESTAZ Françoise	<p>Craint une densité de population déraisonnable. Infrastructures routières et d'assainissement sous-dimensionnées. Taux de création de logements sociaux disproportionné par rapport aux exigences nationales. Réduction du milieu naturel.</p>
M	88		VITTRANT Caroline	<p>S'oppose au projet pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'absence de concertation réduite à 12 jours, - l'augmentation de la hauteur des immeubles (15m possible), - la réduction de l'espace entre les bâtiments, - s'appuie sur le rapport de l'Ae pour considérer que la capacité de la STEP n'est pas démontrée que la justification de l'ouverture à l'urbanisation devrait se faire à l'échelle communale ou intercommunale.
M	89		DAVID Bernadette TILLY Florence	<p>Bien que la nécessité de construire des logements sociaux ne peut être contestée, s'interroge sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le budget et le coût du projet pour la population, - la viabilisation à prévoir (voies de circulation suffisantes, écoulement des eaux usées et pluviales, - le ratio 60/40 de logements sociaux qui risque de nuire à l'intégration sociale, ce qui est contraire au but recherché, - l'atmosphère urbaine qui sera donnée au site avec une trop augmentation trop rapide et excessive de la population
M	90	bis	GRUAU Jean-Michel	<p>Estime :</p> <ul style="list-style-type: none"> - légitime de prévoir des logements sociaux mais qu'une trop forte concentration de logements sociaux au même endroit risque de provoquer une sorte de ghettoïsation, - le projet ne respecte pas le plafond de 50% de logements de dehors de l'enveloppe urbaine, - le projet va à l'encontre de la loi climat et résilience, - qu'Arradon est déjà bien bétonnée et qu'il faut laisser des espaces verts, - que la concertation n'a pas été menée dans les formes prévues par le code de l'environnement (art L121-17-1 et suivants)

M	90	CHAVERON Laurent	<p>Se dit inquiet et opposé au projet car estime :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que l'artificialisation des terres agricoles est contraire à toutes les recommandations gouvernementales, - qu'il n'y a aucune limite de hauteur maximale imposée pour les logements sociaux - que la création de 60% de logements sociaux va créer un réel déséquilibre social, - le projet va créer un afflux massif de voitures, - qu'il y aura un impact environnemental fort par la présence d'espèces protégées faunistiques et floristiques, - que le projet est mené dans la précipitation et sans concertation, <p>souhaite que le projet soit revu en adéquation avec la taille de la commune</p>
M	91	DESTORS Grégoire	<p>Défavorable car Arradon participera à la perte d'un département français de terres agricoles en 15 ans et au réchauffement climatique du fait de l'artificialisation des sols. Destruction de plusieurs dizaines d'espèces animales. Un étage de plus prévu qu'autorisé par l'actuel PLU. Trop forte augmentation de la population (+23,5%). Augmentation du nombre de voitures. Taux de 60% ne se justifie pas. Densité prévue à Hent Bihan par le SCOT de 20 logements/ha au lieu de 35. Reprend les arguments de la pétition.</p>
M	92	ABEL Paule	<p>Est favorable à la mixité sociale et souhaite que la commune donne la chance à d'autres de pouvoir s'installer, travailler et faire vivre les écoles et commerces de la commune.</p>
M	93	BRABANT Béatrice	<p>Est favorable au projet car craint que la commune ne voit s'installer à l'avenir que des retraités et des résidents secondaires, souhaite de la mixité sociale et est ouverte à un nouveau mode d'habitat.</p>
M	94	NICOLOSO Isabelle	<p>souhaite connaître la position de la chambre d'agriculture en 2013 sur l'urbanisation du secteur et le diagnostic réalisé par TER QUALITECH et considère que le durcissement des conditions climatiques fait baisser les rendements agricoles et qu'il faudra cultiver davantage de parcelles pour nourrir la population,</p> <p>En se référant au PLH, estime que 48 logements qui seront construits deviendront des résidences secondaires au détriment de terres agricoles,</p> <p>estime qu'il faut prendre en compte la raréfaction des matières premières et la pénurie de certains matériaux, indique que mes communes littorales ne disposent pas de moyens juridiques pour geler les achats de résidences secondaires dans les constructions neuves durant la phase de rattrapage du % légal de logements sociaux.</p>
M	95	COUESPEL Thierry	<p>est favorable a projet car il répond à une nécessité sociale et à une obligation réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - il permettra de combler le déficit de logements sociaux, - il permettra aux jeunes familles de s'installer et d'assurer l'avenir des écoles, - il soulagera les finances communales de l'amende due à la carence, <p>considère que la forte densité réduira l'impact sur la consommation d'espace, que l'augmentation de la population et de la circulation automobile devrait être compensée par une politique de déplacements alternatifs à la voiture, souhaite que le quartier soit exemplaire et qu'il vise le label écoquartier.</p>

M	96	ABEL Marc	est favorable au dossier car estime qu'il est nécessaire d'accueillir de nouveaux habitants pour davantage de mixité, qu'il faut des logements qui soient accessibles à la location et en accession, qu'il faut des enfants pour la survie des écoles et des habitants permanents pour faire vivre la commune, la vie associative et culturelle. estime que le temps des grandes parcelles est révolue, estime qu'il faut des quartiers parés au réchauffement climatique et respectueux des normes les plus exigeantes, s'interroge sur la faisabilité d'inclure de l'habitat partagé, des résidences séniors autonomes, des logements pour les saisonniers, un espace tiny house.
M	97	BOICHOT Françoise	considère que la commune sera de plus en plus habitée par des personnes vieillissantes pour lesquelles les personnes à leur service seront obligés de venir de l'extérieur car ne pourront pas se loger à proximité. Souhaite donc une mixité sociale et intergénérationnelle.
M	98	CREDEY Margaux	est opposé au projet qui va fragiliser la faune et la flore. s'interroge sur le besoin d'augmentation massive de la population et sur le peu de concertation.
M	99	JUBIN Soazig	souhaite que Arradon continue d'être une commune dynamique avec une mixité sociale et générationnelle et ne souhaite pas que la commune ne deviennent qu'une station touristique.
M	100	LE BIHAN Daniel	est opposé au projet considéré comme trop massif, ne correspondant pas à l'identité de la commune, estime qu'il n'y pas eu d'information et pas d'alternative présentée.
M	101	CHOBLET Marie-Thérèse	soutient le projet qui permettra de se mettre en conformité avec la loi, de permettre à des jeunes de trouver des logements accessibles, indispensables à la vitalité de la commune; estime que la hauteur des bâtiments n'est pas assez explicite dans le document et qu'il soit précisé R+2+attique max.
M	102	FRICAN Pascal	se réjouit que le projet favorise la mixité sociale, souhaite que les logements ne deviennent pas des produits spéculatifs à moyen ou long terme, souhaite une diversité de logements : séniors autonomes, pour saisonniers, habitat partagé, habitat léger...qui soient respectueux de l'environnement et des règles d'urbanisme.
M	103	GUILLOUZIC M et Mme	- déplore le manque d'information sur le projet en amont, - estime qu'il y a une trop importante concentration de logements et notamment de logements sociaux, - s'interroge sur les infrastructures inhérentes au projet (voies d'accès, espaces verts, parkings, etc...) ainsi que l'augmentation possible des problèmes de stationnement dans le bourg, - s'interroge sur la possibilité de construire un étage supplémentaire,
M	104	REMINIAC Myriam et François	s'inquiète de : - la réduction des terres agricoles et de l'artificialisation des sols, - la concentration, bétonnisation avec augmentation de la hauteur des bâtiments, - l'apport de population qui risque de peser sur le trafic routier, la STEP et l'identité d'Arradon, - l'attribution des logements sociaux, Propose un referendum et la préemption par la mairie pour la construction de petits immeubles disséminés dans la commune avec des logements sociaux pour éviter la ghettoïsation
M	105	LE DORZE Ludovic	est favorable au projet de part l'implantation de logements sociaux.
M	106	MASSON Emmanuel	Contre ce projet car trouve irréflechie l'augmentation de la population de 1200 personnes et s'oppose à la création d'un ghetto social. Propose de rattraper le retard plus doucement.

M	107	DARRAS Suzanne	Complément à pétition Souhaite que l'éventuel aménagement de Hent Bihan passe par une révision du PLU.
M	108	DERCOURT Jean-Philippe	souhaite un quartier qui prévoit des petites maisons familiales et des logements locatifs collectif pour éviter l'étalement urbain dans lesquels des espaces verts doivent être intégrés, souhaite que les constructions conserve ue identité classique bretonne, souhaite des logements diversifié pour accueillir des familles diversifiées ne souhaite pas qu'Arradon soit réservée aux personnes âgées et aisées mais qu'il y ait une mixité sociale et générationnelle.
M	109	GOUTE Caroline et Bernard MOREAU Isabelle	Demande destination de leur parcelle ZI756 Mauvais registre : concerne la modification du PLU
M	110	MASSON Emmanuel	Mauvais registre : concerne la modification du PLU
M	111	JUBIN Soazig	Doublon de M99
M	112	LE DORZE Ludovic	Quel exemple de citoyenneté donnons-nous aux jeunes générations si nous nous opposons aux projets d'implantation de logements sociaux ? Soutien total au maire
M	113	LE BIHAN Daniel	Doublon de M100
M	114	Inspiration Arradon	s'interroge sur le fait que les contributions apportées lors d'un questionnaire en ligne réalisé par la mairie sur le projet d'aménagement de Hent Bihan avant enquête ne soit pas jointes au dossier de présentation
M	115	Groupe inspiration Arradon	- conteste la délimitation des zones humides estimant que le nombre de sondages réalisés est insuffisant et qu'il est inexplicable qu'il n'y est pas eu de nouveau sondage suite à un sondage infructueux réalisé en limite théorique nord d'une ZH, estime qu'il conviendrait de réaliser des sondages complémentaires avant de conclure sur la délimitation exacte des zones humides, comme cela est fait dans l'évaluation environnementale, - estime qu'un inventaire "4 saisons" aurait été nécessaire pour tirer des conclusions sérieuses sur la présence d'espèces faunistiques et faunistiques, qu'une observation unique n'a aucune validité,
M	116	LE ROHELLEC Edith	considère que ne pas construire ce logement privera Arradon du rajeunissement nécessaire de la commune et des conséquences que cela implique. ne souhaite pas à avoir à payer les pénalités dues à la carence de logements.M
M	117	TIXIER Henry	Complément d'une pétition Projet démesuré par rapport aux besoins, pour accueillir des personnes qui iront travailler ailleurs. Il faut reconsidérer Arradon avec sa fragilité entre terre et mer.
M	118	LE COZ Jean-Noël	Complément d'une pétition Surpris de voir qu'on artificialise des terres alors qu'il y a le réchauffement climatique. Une majorité des habitants d'Hent Bihan ne travaillera pas sur place d'où une augmentation de la circulation.
M	119	LE JONCOUR Alain	Seule une modification du PLU permettrait de conduire ce projet. Celui-ci polluera le milieu, donnera un aspect banlieue à Arradon avec un urbanisme style années 70. L'avis de la MRAE n'est pas encore connu et l'augmentation de charge de la station d'épuration rend ce projet irréaliste.Aucune information donnée au sujet des coûts. Propose un referendum.
M	120	DJINIADHIS Sabine	est favorable à la création d'un écoquartier, avec un haut niveau d'exigence écologique, à la mixité sociale qui, gérée humainement est une richesse, à l'intégration d'une population plus jeune et moins aisée.

M	121		BRABANT Christophe	est favorable au projet car souhaite vieillir dans que commune socialement et générationnellement plus mixte, plus durable et harmonieuse qu'aujourd'hui et il lui semble que le projet va dans ce sens sur tous es points.
M	122		GICQUEL Daniel	se dit favorable à la réalisation de logements sociaux mais opposé à leur nombre et leur concentration géographique. Estime que le projet est en rupture complète avec l'existant sur le plan social, urbanistique, écologique (charte du PNR), et peut-être même sur les finances de la commune. Estime que l'intégration des nouveaux Arradonnais n'est pas suffisamment prise en compte car les différents arradonnais ne se rencontreront pas, l'intégration suppose une mixité tempérée qui ne se fera pas si le projet divise les Arradonnais. S'appuie sur l'existence de logements sociaux vacants à Vannes pour en déduire que la construction de logements sociaux n'est pas suffisante pour assurer la qualité de vie des familles. Souhaite la prise en compte d'un principe de progressivité et d'adaptation (à ne pas confondre avec le phasage d'un projet) ce qui permettrait de mettre en cohérence tous les paramètres et d'ajuster le projet en fonction des nouvelles exigences ou constatations voire de réorienter, momentanément l'investissement communal vers d'autres problèmes. considère que la répartition de logements sociaux sur différents sites serait moins impactante sur ce programme de logements sociaux en cas de réorientation des investissements.
M	123		GICQUEL Françoise	Opposée au projet car il faut préserver la biodiversité, protéger l'identité d'Arradon. La concentration des logements sociaux est une aberration. Plusieurs immeubles ont été récemment construits, il n'est peut-être pas utile d'en construire autant.
M	124		DU PENHOAT Alexandre	Estime que le projet comporte trop d'incertitudes sur la voirie, la STEP, le coût du projet, possibilités d'accueil des services (crèches, écoles, professionnels de santé...) S'oppose à la densité et aux changement concernant la distance entre les habitations, Souhaite que soit revue la politique autour des résidences secondaires et locations saisonnières, Souhaite que le développement du quartier se fasse de façon harmonieuse et respectueuse.
M	125		HERBE Dominique et Patrick	-estime que le quartier permettra de vivre dans une mixité sociale et intergénérationnelle qui permettra de faire vivre les commerces et l'artisanat local, de conserver des classe, de renouveler la vie associative et permettra aux salariés de la commune de se loger sur place à des prix abordables, ce qui limitera la fatigue et les frais de déplacement.
M	126		CLOEREC Damien	-s'interroge sur les critères qui définissent la mixité sociale, - estime que l'artificialisation des terres agricoles est une cause des changements climatiques, et ne permettra pas d'assurer une alimentation locale, - estime que le projet se fait sans concertation
M	127		Inspiration Arradon	Estime qu'il est impossible de statuer sur l'ouverture à l'urbanisation du secteur de Hent Bihan en l'absence d'études préalables sur les capacités disponibles de la STEP de Prat Cadic.
M	128		KOENIG Bruno	Estime que le projet est mal ficelé car incomplet notamment absence de données, de coûts, d'études préalables sérieuses, de données sur l'écoulement des eaux, Estime que l'artificialisation des sols, la hauteurs des constructions, sont irrespectueuses du territoire, Estime que la présentation au public en 2 dossiers distincts DPMC et modification du PLU fait penser à une manœuvre pour égarer le citoyen.

M	129	BERTRAND FENART G.	<p>Estime qu'il y a des défaut de communication car l'enquête publique n'est pas annoncée sur le site de la Préfecture, S'interroge sur la non existence dans le dossier du projet immobilier lui-même,</p> <p>Estime que le développement de la commune ne peut pas être envisagé sans prendre en compte sa position au bord du Golfe qui à ce jour s'envase et se pollue, et dont la page est classée rouge,</p> <p>S'interroge sur le respect des réglementation européenne et française concernant la protection de l'environnement notamment sur le chemin de bordure NE du projet,</p> <p>Estime que le projet ne peut-être validé qu'après une étude sérieuse de la situation et de la remise en état des mares, du flux du cours d'eau, de la circulation du bétail hors des zones humides et de la vérification de la vérification sanitaire de l'exploitation du GAEC de la ferme de l'étang,</p>
M	130	LUCAS Odile et Christian	<ul style="list-style-type: none"> - estime qu'il est difficile de pouvoir se loger à Arradon alors que le nombre de locations saisonnières est important, - estime qu'il faut résoudre le problème du vieillissement d'Arradon et prévoir l'avenir des associations et des écoles - estime que le projet pourra redynamiser le bourg, - souhaite que le projet tienne compte des craintes exprimées par les résidents proches, - souhaite que le nouveau quartier soit un "écoquartier" exemplaire sur le plan environnemental.
M	131	DREAN Gildas	Doublon de R76
M	132	ERMENEUX Nadine	se dit favorable à l'établissement harmonieux de jeunes familles, à une réelle mixité, au maintien des aînés dans des résidences adaptées, la préservation du cadre de vie, et du caractère de "bourg" de la commune mais se dit défavorable à l'urbanisation de terres agricoles, contraire aux préconisations du SCOT, à 60% de logements sociaux, la modification sournoise du PLU, aux conséquences occultées sur la circulation, le réseau d'assainissement.
M	133	KNOCKAERT Hervé	<p>est opposé au projet pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manque de concertation, densité trop importante, concentration de 60% de logements sociaux sur un même secteur, -s'interroge sur la réalisation d'études techniques de faisabilité et financière concernant notamment la station d'épuration et le trafic automobile.
M	134	METIVIER Fernand	- comprend la nécessité de poursuivre la construction de logements sociaux mais estime que le projet est trop ambitieux notamment en terme de logements car estime que les infrastructures ne peuvent suivre et souhaite que le projet ne dénature pas l'aspect du village.
M	135	association La renverse	Propose la création d'un comité de suivi d'aménagement du territoire auquel elle participerait activement, permettant l'adaptation des surfaces à urbaniser et à « désurbaniser » favorisant les projets d'habitat participatif et d'habitats légers, permettant la gestion d'espaces naturels et la compensation des surfaces perdues en espaces agro-écologiques.

M	136	PICARD M-Claude et Bertrand	Estime que l'emploi de la procédure de DPMC outrepassé la finalité du code de l'urbanisme, Estime qu'il y a absence d'une étude d'impact environnemental, Estime que le travail de cohérence avec l'aménagement d'ensemble de la commune ne figure pas explicitement dans le dossier, Estime que le développement de l'emploi à Arradon n'est pas examiné en relation avec les besoins en logements sociaux correspondants, Dénonce l'absence d'étude d'impact de l'urbanisation envisagée sur la circulation et le stationnement, les plages, les équipements, l'environnement.
M	137	DUGUE Jacques	estime que le projet est exemplaire à plusieurs titres : - volonté de se conformer à la loi SRU, - qualification d'éco-quartier, - démarche solidaire, choix d'une mixité sociale, - opportunité des personnes travaillant sur la commune de se loger à proximité de leur emploi, - partage d'un territoire remarquable.
M	138	MENARD Jean-Louis	s'oppose : - à la concentration de 60% de logements sociaux sur un même site - à des immeubles de 4 niveaux, - à un projet qui ne prend pas compte les impacts sur la circulation, l'assainissement, estime que le projet est mal ficelé.
M	139	consorts LE PALLEC/ LE RUNIGO/HEYDON	doublon R7
M	140	BORDEAU Carole	opposé au projet : - trop importante concentration de logements sociaux, - densité trop importante, - changements de hauteur et de limites séparatives, - impacts sur la circulation, les réseaux, les services, -souhaite davantage de concertation pour assurer un environnement de qualité aux futures habitants.
M	141	LABAT Sylvie	se dit inquiet et opposé au projet car estime : - que l'artificialisation des terres agricoles est contraire à toutes les recommandations gouvernementales, - qu'il n'y a aucune limite de hauteur maximale imposée pour les logements sociaux - que la création de 60% de logements sociaux va créer un réel déséquilibre social, - le projet va créer un afflux massif de voitures, - qu'il y aura un impact environnemental fort par la présence d'espèces protégées faunistiques et floristiques, - que le projet est mené dans la précipitation et sans concertation, souhaite que le projet soit revu en adéquation avec la taille de la commune
M	142	CLOEREC M-Magdeleine	s'oppose au projet car estime que la population devrait être consultée sur l'évolution de la commune.

M	143	MERCIER Antoine et GUEZET Jacques	<p>Estiment que le dispositif légal en vigueur (SRU?) n'est pas approprié pour Arradon, compte tenu du foncier, de l'attrait des nouveaux habitants pour le logement individuel et de l'absence de réserve foncière communale et que dans ce contexte la mise en carence de la commune par la Préfecture leur semble injuste.</p> <p>Considèrent qu'il ne faut pas tomber dans le piège d'une approche manichéenne de ce sujet complexe.</p> <p>Considèrent que ce serait une grave erreur de vouloir se précipiter, Hent Bihan étant la seule réserve foncière significative susceptible d'être urbanisée sur Arradon, considèrent de ce fait qu'il vaut mieux passer par la procédure de révision du PLU.</p> <p>Estiment que plusieurs raisons militent en ce sens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pourquoi ce qui ne serait plus admissible demain devrait l'être aujourd'hui ? - la commune dispose en dehors de Hent Bihan de disponibilités foncières suffisantes au travers des OAP, zones 2AU et autres zones urbanisables au regard du PLU de 2013 pour mettre en œuvre une politique de logements répondant aux objectifs avancés, - le projet ne respecte pas le plafond de 50% de constructions nouvelles en dehors de l'enveloppe urbaine, - en l'état actuel, le projet donne l'impression d'ouvrir une boîte de Pandore sans garantie.
M	144	CHAIZE Catherine	Comprend la nécessité de poursuivre la construction de logements sociaux mais estime que le projet est trop ambitieux notamment en terme de logements car estime que les infrastructures ne peuvent suivre et souhaite que le projet ne dénature pas l'aspect du village.
M	145	LABAT Jean-Jacques	conteste la délimitation des zones humides, les inventaires d'habitats, de faune et de flore et les appréciations portées en matière d'impact paysager, de capacité d'épuration des eaux usées et de consommation électrique prévisionnelle.
M	146	BOUETTE Marc FABY Agnès	<ul style="list-style-type: none"> - estiment qu'il faut favoriser l'arrivée de jeunes ménages pour éviter la pénurie de ressources humaines sur tous les métiers de soins et d'assistance auprès des aînés, - estiment ne pas être en mesure d'apporter un avis tranché sur les aspects techniques et esthétiques mais apprécient la prise en compte de la dimension écologique (par l'annonce d'une coulée verte) et la proposition d'un dernier étage en attique.
M	147	DESHOULIERES Lionel	<ul style="list-style-type: none"> -souhaiterait connaître les différents financements du projet, - souhaiterait savoir si les impacts du projet sur la vie quotidienne des Arradonnais ont été étudiés (en terme de circulation, écoles, services (médecins, infirmiers, personnel communal, surfaces commerciales)
M	148	DESVAUX Loïc	s'oppose au projet qui modifiera de manière brutale l'équilibre de la commune, favorable à une arrivée progressive de nouveaux habitants, estime que les règles (hauteur et proximité entre les bâtiments) sont changer de manière autoritaire.
M	149	BORDEAU Carole	Doublon M140
M	150	JEGOU Laurette et Gilbert	sont favorables au projet et espère qu'il donnera une nouvelle impulsion à la commune

M	151	PICARD Frédérique	<p>S'interroge sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accroissement du nombre d'habitants due au projet de la commune qui lui apparait déraisonnable, - la non réalisation d'une étude environnementale globale, - la non prise en compte des impacts sur les infrastructures et les services, - estime que seules 40 à 50 familles travailleront à Arradon et que les nouveaux habitants ne seront donc pas proches de leur lieu de travail, - estime qu'il faudrait d'abord commencer par mettre le PLU en conformité avec le SCOT,
M	152	LANDAIS Céline	Estime que la légitimité du maire ne lui donne pas le droit de détruire le cadre de vie des Arradonnais.
M	153	PICARD Jean-Noël	<p>Souhaite la réactualisation du PADD du PLU actuel qui n'est pas, tout comme les projets actuels, en conformité avec le SCOT en terme de densité et de % de logements sociaux, et qu'il est donc d'abord nécessaire de mettre en conformité le PLU avec le SCoT,</p> <ul style="list-style-type: none"> - estime qu'une seule réunion publique ne peut être considérée comme une réelle concertation, - souhaite savoir pourquoi d'autres zones 2 AU ne font pas l'objet d'une modification, - estime que l'environnement n'a pas été pris en compte convenablement : pas de compensation sur destruction faune et flore, pas d'étude d'impacte globale sur tous les projets, pas d'analyse de la capacité de la STEP,
M	154	FOURNIER -FOCH Thierry	<p>Opposé au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - trop importante quantité de logements pour un développement harmonieux, - Arradon n'est pas un bassin d'emploi et ne peut pas devenir une commune dortoir avec des conséquences directes sur les infrastructures notamment routières - densité trop importante, - changements de hauteur et de limites séaratives, - nombre de logements sociaux - disparition des terres agricoles, -souhaite davantage de concertation.
M	155	PARENT Christophe	<ul style="list-style-type: none"> - estime que la commune n'a pas besoin d'un apport si conséquent de population, la recherche d'un logement par des ménages travaillant sur la commune ne devant pas excéder 50, - souhaite que le maire pilote l'attribution des logements sociaux sur la commune, - estime qu'Arradon "ne peut pas accueillir tous les demandeurs de logements sociaux du grand ouest" - souhaite que tous les paramètres soient étudiés et vus avec la population (carence et son coût, foncier communal disponible, capacités des infrastructures sanitaires et routières, logements sociaux déjà construits et occupés par des occupants qui sortent du cadre, dents creuses, successions, employés arradonnais non logés sur la commune, demande en assistantes maternelles, positionnement géographique des bassins d'emploi régionaux, etc. - souhaite un referendum

M	156	MADEC Mme	opposée au projet car estime : - qu'Arradon n'est pas un bassin d'emploi, que l'augmentation du nombre de logements augmentera le trafic routier - que le projet prévoit une trop importante concentration de logements sociaux, - qu'il faut préserver les terres agricoles - qu'il est réalisé sans concertation
M	157	LOHEZIC M-Hélène	- s'interroge sur le choix de ces évolutions multiples du PLU plutôt que sur la révision, - estime que la modification des hauteurs et des distances entre les immeubles conduisent à rompre avec l'identité d'Arradon et donneront une identité visuelle "logements sociaux contraire à la mixité sociale.
M	158	RUAUD Michèle et Pascal	se disent favorables au projet dans la mesure où celui-ci respecte les contraintes réglementaires et environnementales
M	159	BRUSSELLE Michèle	soutient la volonté d'une mixité sociale et générationnelle et estime que l'étude du projet doit permettre un développement harmonieux de la commune, estime important de respecter la loi SRU et dommageable de payer une amende pour non respect de la loi.
M	160	NICOLAE Sonia	estime que : - l'accroissement de la population prévu est trop important pour être correctement maîtrisée, - la concentration de 60% de logements sociaux va à l'encontre de la mixité sociale, - le projet ne prévoit pas de limitation de hauteur pour les constructions et non en R+4 comme il est dit par ailleurs - l'artificialisation des sols ne va pas dans le sens du respect de l'environnement, - le collège ne sera peut-être pas en mesure de pouvoir s'étendre
M	161	BRUSSELLE Alain	favorable au projet car la commune est vieillissante et estime que cela entraînera progressivement la disparition des services publics, des fermetures de classes, etc... estime que la situation de Hent Bihan pour un nouveau quartier est idéal car à proximité, des commerces, écoles, etc.
M	162	AUBRY Jean-Pierre	-s'interroge sur le choix de la procédure DPMC qu s'apparente à un passage en force - estime que la mairie doit remettre un dossier complet (modification + DPMC) à l'analyse de la MRAe avant de procéder à toute présentation aux habitants. - réfute l'idée qu'Arradon doivent construire 300 logements sociaux, ne souhaitant pas que la commune devienne cité dortoir de Vannes ni un ghetto, - estime qu'il n'est pas possible de "réserver" les logements sociaux pour des personnes travaillant sur Arradon et que cela entraînera donc des problèmes de circulation, estime qu'aurait dû être envisagé : - des actions à court terme destinée à l'ouverture locative annuelle des surfaces saisonnières, l'interdiction des Rbnb, - des calculs exacts des impacts (circulation, STEP, projets de transports en commun, etc...) - des outils de projection des trajectoires domicile/travail, considère que Hent Bihan est en dehors de l'enveloppe urbaine, que devraient être transférés les équipements sportifs du parc franco, que le projet est contraire au SCoT,
M	163	BOISSIN Benoît	est favorable au projet qu'il trouve équilibré : permettant l'accès aux jeunes, et limitant le bétonnage du fait de la réalisation de petits collectifs, qui auront une meilleure efficacité énergétique.
M	164	LE MANCHEC Juliette	Opposée au projet. Arradon deviendrait trop urbanisée.

M	165		TELLIER JONCRET Aurélien	opposé à la concentration de logements sociaux sur un seul site et à une trop forte densification incompatible avec une bonne qualité de vie, Estime que les déplacements motorisés vont se multiplier car le vélo n'est pas adapté, Opposé à la destruction de terres agricoles, Estime que le projet bénéficiera aux grosses entreprises mais non aux artisans locaux
M	166	bis	CREDEY Arthur	estime que la concentration de 60% de logements sociaux sur une même site est contraire à l'objectif de mixité sociale et aux préconisations de la loi SRU, Estime que le bourg n'a pas vocation à construire 500 nouveaux logements ce qui aura des impacts sur le trafic, la fréquentation des plages et du port, S'oppose à l'artificialisation des terres agricoles qui aura impacts sur faune et flore Demande révision du PLU
M	166		TELLIER Estelle	S'interroge sur la place des espaces verts à l'intérieur du futur quartier Estime que la création de collectifs sur 4 niveaux va dénaturer la commune, Estime qu'un tel projet demande une anticipation sur les besoins en infrastructures et un projet de financement clair S'interroge sur la faisabilité de réserver les futurs logements sociaux à des Arradonnais u des personnes travaillant à Arradon
M	167		LE CLOAREC Yves	est favorable au projet car estime qu'il sera exemplaire en matière d'environnement, d'efficacité énergétique et de gestion des eaux, qu'il privilégiera les circulations douces, les respect des zones humides et boisements, Estime qu'il y fera bon vivre et que 90 logements seront réservés aux locatif social et 90 en BRS, le reste sera géré par le privé, Estime que la commune tourne le dos à ses obligations SRU, Le projet pourra inverser la tendance au vieillissement de la population
M	168		Association eaux et rivières de Bretagne	Alerte sur le fait que le secteur est constitué en majeure partie des secteurs bocagers relictuels de prairies permanentes bordées de haies boisées remarquables à proximité directe de zones humides et cours d'eau ayant un fort impact sur la qualité des zones humides et des cours d'eau. Attend des projets de restauration des zones humides, de restauration de cours d'eau, projets qui requièrent de la réserve foncière.
M	169		CARTRON Sandrine	est favorable au projet car rappelle que 70% de la population est éligible au logement social et souhaite que les valeurs républicaines de liberté de lieu où l'on veut habiter, d'égalité face au logement et de fraternité entre les Arradonnais d'aujourd'hui et de demain ne soient pas oubliés
M	170		MAMBRE Laurence	sont défavorable au projet qu'ils estiment démesuré sans adaptation des infrastructures routières, de l'offre médicale, des écoles et centres d'accueil de loisirs, Estiment que le projet est une porte ouverte à une intensification de l'urbanisation au détriment des espaces verts et de la biodiversité Estiment que le projet ne parviendra pas à la préservation du cadre de vie et au « bien vivre ensemble » harmonieux et de qualité
M	171		association APSENA	association qui œuvre pour la préservation de l'identité de la commune, opposée au projet car prévoit un nombre de logements sociaux dans un espace réduit, ce qui va à l'encontre de la mixité sociale souhaitée et du fait du manque d'harmonie avec l'existant du fait de logements collectifs en trop grand nombre et de grande hauteur.

M	172		MARCHAND Guy	favorable au projet indispensable pour l'équilibre de la commune tant sur le plan humain que sur la répartition immobilière
M	173		JUMEL Marie-Dominique	crain que l'arrivée d'un nombre aussi important d'habitants est un impact négatif sur la qualité de vie dans la commune. Ne lui semble pas raisonnable d'urbaniser à proximité des abords du Golfe déjà sur fréquenté en période estivale. Souhaite que le nombre de logements soit réduit pour réduire l'artificialisation des sols, S'interroge sur les possibilités de la commune de faire valoir son droit de préemption pour acheter les maisons qui seront à vendre dans le futur du fait du vieillissement de la population.
M	174		PIAN-ROUZAUD	l'aménagement de ce futur éco-quartier correspond à une évolution naturelle de la population. Souhaite une vigilance sur le nombre de logements sociaux et s'interroge sur la possibilité de mettre en place dans le cahier des charges d'une clause de non revente sur les premières années Estime qu'il serait nécessaire de prolonger la ligne de bus, S'interroge sur les moyens et les actions d'une municipalité pour faire respecter aux constructeurs les objectifs de l'écoquartier et gérer le % de résidences secondaires ?
M	175		ROBIC Serge	Estime nécessaire le projet pour la commune mais s'interroge sur une telle augmentation de la population, le changement de la hauteur des immeubles et des limites de propriété et sur la concentration des logements sociaux. Ne souhaite pas que les erreurs du passé (non constructions de logements sociaux pourtant obligatoires) se reproduisent, Lourds impacts sur la biodiversité, l'agriculture, la STEP, les finances, la circulation automobile, Souhaite que la commune trouve de nouvelles zones pour accueillir des activités, Souhaite l'arrêt des procédures et le lancement d'une concertation.
M	176		PERROT Louis	fait confiance aux services de l'Etat et à la mairie pour qu'ils tiennent compte de l'intérêt général pour la réalisation du nouveau quartier.
M	177		JEGAT David	s'inquiète de la densité de logements qui va entraîner des nuisances de circulation, des nuisances de voisinage, Est opposé à l'augmentation des hauteurs des bâtiments, S'inquiète des capacités de la STEP, Estime que les impacts sur l'environnement sont en contradiction avec la charte du PNR, S'oppose à la suppression de terres agricoles dans un contexte de crise céréalière, S'inquiète des coûts d'exploitation du futur projet, Est favorable à l'accueil de logements sociaux de façon raisonnée avec des logements individuels qui s'intègrent dans leur environnement.
M	178		CHAVERON Madeleine	-regrette période choisie pour mener l'enquête et le déroulement de la concertation, - estime que la procédure est viciée et injustifiée et souhaite la révision du PLU
M	179		BLACHERE Christian et Catherine	estime que l'emplacement du projet à proximité du bourg permettra une intégration sociale et un nouveau dynamisme pour la commune.

M	180		CHAMBERT-LOIR Bertrand	opposé : - à l'artificialisation des terres agricoles, - la construction d'immeubles de 12 m de hauteur et à l'absence de limites pour les bâtiments collectifs, - l'augmentation de 1:5e de la population sur un seul site, - la concentration de 60% de logements sociaux, S'interroge sur les capacités de la STEP et des infrastructures routières, est préoccupé par la qualité des eaux du Golfe,
M	181		HEMAR Etienne	note un bilan négatif du solde naissances /décès pour justifie son vis favorable au projet ;
M	182		MERLIN Daniel	estime que les modalités de la concertation ont été un simulacre de dialogue, S'oppose au projet qui détruire une zone naturelle, accélérer de manière déraisonnable l'augmentation de population, intensifier la circulation automobile, générer des nuisances liés aux travaux
M	183		LE BIHAN S.	opposé à un projet beaucoup trop important, souhaite des projets de taille plus réduite pour favoriser une bonne mixité sociale
M	184		MONTIEGE Olivier	Considère qu'il y a des lacunes et non respect de la réglementation en vigueur principalement vis à vis des zones humides et des espèces protégées. regrette que la MRAe n'ait pas eu les moyens de rendre son avis, Considère que le rapport environnemental n'analyse pas les impacts du projet sur : - le trafic cumulé et son impact sur les axes de circulation, - l'assainissement des eaux usées, considérant que l'étude ne peut se contenter d'indiquer qu'une partie de la charge entrante a été redirigée vers une autre station sans démontrer la capacité résultante de la station actuelle. - les zones humides considérant que le maillage trop faible des sondages conduit à une caractérisation imprécise de la zone humide or une ouverture à l'urbanisation de la zone serait incompatible avec le ScoT, - l'aspect biodiversité considérant que la pression d'inventaire est insuffisante, un unique passage ayant été réalisé, Estime que l'analyse ne peut être superficielle car ne sera pas reportée à l'instruction ultérieure des projets d'aménagement et de construction et qu'il est donc nécessaire de compléter le rapport environnemental puis de réaliser une enquête publique complémentaire ou de procéder à une révision afin de permettre la réalisation d'une étude préalable détaillée.
M	185		MERLIN Valérie	construire de façon exponentielle des logements va générer une suractivité humaine : plus de voitures, plus de déchets, plus d'infrastructures pour absorber une nouvelle population. Détruire des terres agricoles pour construire menace notre éco-système déjà fragilisé par le réchauffement climatique.
M	186		LERAY Martine	souhaite un projet plus modeste en nombre mais plus ambitieux en qualité pour les futurs habitants.
M	187	bis	SCHACHTELE Pierre	Le dérèglement climatique impose un ensemble urbain totalement végétalisé, éliminant toute surface sombre vectrice du déséquilibre climatique, Si le projet propose des dispositifs pour lutter contre le réchauffement climatique (liaison douce, stationnement végétalisé, toitures végétalisées, etc.) rien n'est imposable réglementairement et peu rester vœux pieux.
M	187		MOURLLOT Karine	s'oppose au projet pour des questions de densité, de ghettoïsation des futurs logements sociaux, à cause des impacts écologiques (transports, bétonnage de terres agricoles), non adaptation des types de logements à la venue de jeunes familles avec enfants.

M	188	MORIN Françoise et François	<p>S'interroge sur la bonne prise en compte de la biodiversité, de la proximité du Golfe du Morbihan, l'impact sur le climat, le cycle de l'eau, l'inventaire des zones agricoles.</p> <p>S'interroge sur la bonne prise en compte de la biodiversité, de la proximité du Golfe du Morbihan, l'impact sur le climat, le cycle de l'eau, l'inventaire des zones agricoles.</p> <p>S'interroge sur la prise en compte d'autres solutions apportant de la mixité sociale (habitat partagé, rénovation), et sur la compatibilité d'un taux de 60% de logements sociaux avec le ScoT et si ce taux a été retenu dans des communes comparables proches.</p> <p>S'interroge sur la nécessité de la modification des hauteurs des immeubles, ne serait-il pas possible de définir une enveloppe consensuelle pour les nouvelles constructions ? Serait-il possible de fixer une distance minimale d'au moins 20m entre les constructions et la limite de voies de circulation ?</p> <p>S'interroge sur l'intérêt de la modification des limites séparatives.</p> <p>Souhaite qu'une haie le long de la D127 soit ajoutée au projet et qu'une concertation et codécision soit mise en place.</p>
M	189	CERISIER Sophie	vide
M	190	MARHIC Anne	considère qu'Arradon doit participer à l'effort collectif pour accueillir les populations croissantes et pas en grande majorité des retraités et
M	191	HERTZOG Franz	le projet ne respecte pas les paysages et les transformations le feront disparaître définitivement
M	192	GOARANT Annie	est favorable au projet s'il est construit avec de la verdure et des coulées vertes
M	193	DREAN Gildas	Estime que la population a eu largement le moyen de s'exprimer durant ce temps démocratique d'enquête.
M	194	LAPRUN Gérard	accueillir, partager, prendre soin des hommes et de l'environnement avec des personnes de bonne volonté
M	195	GHEMAME Jocelyne et Abdeljalil	est favorable u projet pour accueillir des personnes qui ne pourraient pas se loger à Arradon pour participer à cet impératif légal de cohésion nationale.
M	196	GOUVERITH Jérôme	s'interroge sur la réalisation d'études d'impacts approfondies concernant le problème d'accès à l'eau, le traitement des eaux usées, sur la circulation, la densité , la perte de surface agricole, l'impact environnemental de l'artificialisation d'une telle zone.
M	197	Inspiration Arradon	document de 87 pages reprenant la notice de présentation mais intitulé « notice de présentation d'une esquisse de projet pour l'ouverture l'urbanisation de la zone 2AU de Hent Bihan et exposant des propositions dans le cadre d'une révision du PLU.
M	198	CLOEREC LE MELLECC Denise	se dit favorable à la création de ce projet d'éco-quartier qui renforcera l'offre de logements et surtout respectera la mixité sociale et intergénérationnelle, la nature des sols, la configuration du terrain, le maillage entre les quartiers, les zones à protéger. Estime qu'il est urgent que la mairie maîtrise le foncier et souhaiterait la baisse du prix du foncier.
M	199	PITHOIS Pascal	<ul style="list-style-type: none"> - s'oppose à l'augmentation de la hauteur des bâtiments et à la préemption de terrains privés, - s'oppose aux coûts générés par le projet qui seront certainement en grande partie payés par les Arradonnais -s'interroge sur l'augmentation de la circulation et sur la gestion des eaux usées. - estime qu'une politique sociale doit être partagée et que la mixité sociale doit être maîtrisée et concertée. - considère que les logements sociaux ne doivent pas être concentrés -estime que la réunion de présentation du projet n'était pas de la concertation - souhaite que l'environnement verdoyant d'Arradon perdure

M	200	LECUYER Jacqueline	s'oppose au projet contraire aux directive de la loi climat et résilience sur la non artificialisation des terres agricoles. Estime qu'il est inconséquent de construire des immeubles sans avoir étudié les impacts environnementaux sur la faune et la flore. souhaite la révision globale du PLU favorable à un accroissement de logements sociaux mais de manière aussi abrupt et massive
M	201	PAROT Pierre-Louis	opposé au projet qui serait en complet décalage avec l'environnement naturel, son harmonie et le cadre de vie d'Arradon
M	202	MARCHANDISE Jacques	Considère que ce projet auquel s'ajoute la modification du PLU sont d'une telle envergure que les conséquences seront irréremédiables sur la vie des Arradonnais, l'augmentation du trafic routier, les nuisances de voisinage, les vis à vis générés par les nouvelles constructions, - considère que l'augmentation de la population sera ingérable- considère qu'il ne faut pas répondre favorablement à la pression immobilière due à la demande de l'Etat et à l'arrivée d'une population attirée par la Bretagne du fait du réchauffement climatique et construire des logements sociaux dans une proportion raisonnable en respectant l'habitat actuel et les personnes qui y vivent, - considère que la densification prônée par l'Etat pour éviter le grignotage des terres agricoles n'a pas été intégrée correctement par les élus,- souhaite la réalisation d'un referendum
M	203	OPHALIN	Projet précipité sans étude d'impact sérieuse sur le traitement des eaux usées, sur l'évacuation des eaux pluviales, sur la biodiversité et sur la circulation.Projet qui fait fi de la loi Climat.réclame une vraie concertation pour revenir à un projet humain avec une densité qui respecte les plafonds légaux et le PNR.
M	204	DREAN Marie-Madeleine	-considère que le projet de Hent Bihan est indispensable pour permettre l'installation de familles en accession ou en location mais que c'est un quartier qui dot être exemplaire au vue des enjeux du moment- souhaite qu'Arradon reste un bourg vivant avec des services, des écoles et un dynamisme qui doit être maintenu toute l'année. Ne souhaite pas que le village soit peuplé de vacanciers en rbnb, résidences secondaires ou personnes âgées.
M	205	SERETH Paula	S'oppose à l'augmentation des hauteurs des bâtiments et de la densité qu'elle souhaiterait pas plus importante que dans le quartier de la brèche.Serait intéressée par une résidence séniors
M	206	VERNEAU Dominique et Bertrand	Estime que le logement est légitime sur le fond dans la mesure où il est souhaitable d'améliorer la mixité sociale, de faire partager à des moins chanceux les bénéfices d'une commune agréable et de perpétuer la vie dans les écoles et commerces.Considère que le projet est en péril de fait d'une présentation imprécise, notamment sur la circulation, sur la "concentration" de logements sociaux au même endroit et sur leur type (BRS), sur le respect des normes environnementales, sur l'apport de la population en terme de commerces, etc.
M	207	WEIL Marina	se dit consciente de l'impossibilité de se loger à Arradon pour ceux qui y travaillent ou qui y étudient, souhaite pour le dynamisme d'arradon une population rajeunie et socialement diversifiée, fait confiance à la commune pour mener sur le long terme et en concertation avec la population ces projets d'urbanisation nécessaires au développement maîtrisé de notre population.
M	208	LE COZ Jean-Noël	se dit surpris qu'on parle artificialisation de terres agricoles, l'urbanisation étant préjudiciable à la biodiversité, au climat et à la vie en général. Reprend les arguments du GIEC et les objectifs de développement durable de l'ONU pour appuyer cet argument : l'artificialisation des sols entraînant une accélération de la perte de la biodiversité, du réchauffement climatique, des inondations, une réduction des terres agricoles à nous nourrir, et un accroissement des dépense liées aux réseaux.S'interroge sur l'augmentation du trafic routier du à l'étalement urbain, estimant que la majeure partie des personnes attendues iront travailler dans les communes alentours et alors qu'au niveau de GMVA les transports sont le principal facteur de polluants et de gaz à effet de serre.
M	209	DANIEL Franck	se dit favorable au projet car la commune ne respecte pas les 20% de logements sociaux exigés par la loi SRU et que les difficultés de logements sur le littoral morbihannais à de nombreux effets négatifs d'ordre social et environnemental.
M	210	VIGNERON Pierre-Yves	s'oppose au projet qui ne tient pas compte du souci gouvernemental de préserver les terres agricoles,de la défense de l'environnement et encore moins de l'esthétisme.
M	211	BOURLET Eric	Estime que le projet n'inclut pas le problème de l'assainissement alors que les 2 stations d'Arradon sont saturées

M	212	DEVOINE-GUHUR ChristianeDUCLOS Jacques	rappelle que le secteur est à urbaniser depuis 2013, que le quartier est directement reliée aux infrastructures existantes et proche des équipements dont le collège. Annonce 70% de logements en accession, dont 40% en accession libre et 30% en logement en accession aidé, et 30% de logements locatifs sociaux.
M	213	JOSSIC Bernard	s'oppose au projet pour ne pas sacrifier les terres agricoles et la biodiversité.s'oppose aux constructions massives et concentréess'oppose à la réduction de la limite séparative entre 2 immeubles et aux immeubles de 3 étages, s'oppose à la circulation massive inadaptée, souhaite des logements sociaux en nombre raisonné et qu'Arradon reste un village où il fait bon vivre et non une commune dortoir.
M	214	BOICHOT Jean-Louis	est favorable au projet même s'il prend de la terre agricole. Considère que, même si le pourcentage de logements sociaux peut paraître important, il est indispensable pour conserver de la mixité sociale et le bien vivre.
M	215	HEYMES Annick et J-François	est favorable au projet car considère que pour qu'Arradon reste un bourg dynamique, il faut que les jeunes puissent s'y installer, y travailler et y vivre, craint que se développe les résidences secondaires et le vieillissement de la population, souhaite qu'il y est suffisamment d'espaces publics, d'espaces verts avec des arbres et talus.
M	216	MOUTON Laure	est favorable à la création de logements de logements sociaux mais pas avec un taux de 60%considère que le projet est démesuré sans programme pour l'accueil de 1200 habitants supplémentaires, pour la circulation automobile de 1000voitures supplémentaires, sans étude d'impact sur l'environnement et le traitement des eaux usées, sans communication sur le financement.considère que le projet ne respecte pas le SCot, la loi climat et résilience, le PNR et le code de l'environnement
M	217	NICOLAS Alain	soutient le projet qui va renforcer la mixité sociale et favoriser l'installation de jeunes ménages pour ne pas voir périlcliter les services, les commerces, les écoles et le tissu associatif, considère que la notice de présentation explique bien les objectifs, le cadre juridique et les engagements qualitatifs et environnementaux retenus par la commune
M	218	anonyme	opposé au projet car considère que : - le rattrapage du déficit de logements sociaux peut se faire de façon plus progressive, - la densité est contraire au SCoT, - la limitation de 50% des terres agricoles n'est pas respectée, - le projet n'impose aucune limite de hauteur pour les logements sociaux, - la concertation n'a pas eu lieu dans les formes prévues par la loi.
M	219	HEURTEBISE Florence et François-Xavier	sont opposés au projet pour les raisons suivantes : - la disparition de 12ha de terres agricoles, - la destruction d'espèces animales, - la constructions de 30 bâtiments collectifs en béton avec un niveau de plus qu'autorisé par le PLU actuel et une réduction de l'espace entre les bâtiments- l'utilisation d'une procédure d'exception en période estivale, - un apport de 1250 résidents contraire aux engagements électoraux, - l'apport de 1000 voitures, - STEP saturée; - coût non estimé à ce jour, - absence de mixité sociale car concentration sur même site
M	220	AXFORD John	- reconnaît l'intérêt de la commune d'augmenter sa capacité d'accueil notamment en ce qui concerne le logement social en déficit, - déplore le manque de concertation , - considère que la concentration de 60% de logements sociaux va à l'encontre de la "mixité sociale" , - l'enclenchement hâtif de la procédure de DPMEC (pour que la zone ne retombe pas en zonage naturel) au détriment des études préalables notamment de desserte routière et d'assainissement, -s'interroge sur la non réalisation d'une révision complète du PLU qui permettrait d'identifier une urbanisation mûrement réfléchie avec la concertation des Arradonnais, -s'interroge sur les propositions pour résoudre le manque de capacité épuratoire - estime que les ZNIEFF sont classées en 2AU alors qu'elles devraient être classées en Nds - s'interroge sur le respect de la charte conchylicole du Morbihan et sur la mise en place d'un traitement du phosphore.
M	221	KNOCKAERT Christine	s'interroge sur : - la capacité de la STEP ou le coût d'une nouvelle STEP, - la circulation automobile et la réalisation de nouvelles infrastructures routières, - la densité qui oblige à la construction de logements collectifs alors que les familles plébiscitent des des maisons individuelles avec jardin, ce qui met en péril l'arrivée de famille et le rajeunissement souhaité de la population, - la construction de logements collectifs donnant un caractère "urbain" alors qu'Arradon est un village, - le déséquilibre posé avec la construction de 60% de logements sociaux sur un même sitesouhaite une révision du PLU avec une véritable concertation des Arradonnais.m
M	222	BERCY Philippe	- s'oppose à l'arrivée massive de 1250 habitants, -s'oppose au changements du règlement concernant les hauteurs et limites séparatives, - s'interroge sur la disparition des terres agricoles, l'adaptation des voies de circulation et des services à une telle augmentation de la population.

M	223	HUGOT	- estime qu'il y a eu un manque de concertation sur le sujet, - s'oppose à la réalisation de 30 bâtiments collectifs en béton, - s'oppose à l'arrivée massive de population en peu de temps, - s'oppose à la destruction des terres agricoles et de la biodiversité, - s'appuie sur l'avis de la MRAe relative à la modification pour dénoncer le manque d'étude globale sur les impacts environnementaux des 2 projets de modification et de DPMEC en terme de gestion des déchets, circulation et stationnement, capacités épuratoires...- estime qu'il y a une rupture d'égalité à l'augmentation de la hauteur des bâtiments de la zone par rapport aux autres secteurs d'Arradon
M	224	GEX Bruno	- estime contradictoire de réaliser un projet social au détriment de l'écologie, ne souhaite pas le bétonnage d'un village situé dans le PNR, - estime que le projet émane d'une décision autoritaire qui ne tient pas compte de l'avis des citoyens
M	225	CLOEREC Suzanne	-s'oppose à la destruction des terres agricoles pour assurer la souveraineté alimentaire de la population-souhaite que l'accueil de nouvelles populations se fassent sur les dents creuses de la commune, - estime que la réalisation du projet c'est méconnaître l'intérêt général des Arradonnais.
M	226	DANIEL Georges	- estime que l'objectif de la loi SRU de favoriser la mixité sociale n'est pas possible si l'on construit d'un côté des immeubles "privés" et de l'autre des immeubles "habitat social" or s'interroge sur la faisabilité d'une bonne répartition avec 60% de logements sociaux, - s'interroge sur certaines prescriptions de l'OAP "qualité architecturale" écrite par des experts en urbanisme et notamment sur les prescriptions touchant au réseau routier, -estime qu'il serait intéressant d'avoir des plans détaillés pour avoir une idée plus précise du projet et éviter les raccourcis.
M	227	MAUDUIT Alain	-estime que le projet sacrifie des terres agricoles, des paysage naturels, spolient les habitants, leurs biens et leur tranquillité pour créer une cité d'immeubles comme à Kercado.- estime que le caractère rural d'Arradon aura disparu avec la construction de près de 300 logements sociaux autour du collège et que l'augmentation de la population de la population de 30% entraînera des problème de délinquance, de circulation automobile.-estime que le projet est fait dans la précipitation et le manque de concertation
M	228	DESPRES Thierry	-estime que pour pallier le manque de logements et notamment sociaux, il faudrait imposer un équilibre entre logements en locations à l'année et en location estivale comme cela se fait dans la région de Bayonne ou limiter le nombre de logements rbandb par foyer (comme à St Malo).
M	229	BREBANT Mr et Mme	- le projet n'apparaît pas conforme aux procédures car doit s'inscrire dans un contexte de développement durable, sans réduire les zones agricoles, ou naturelles, et ne doit pas induire de nuisances au niveau des paysages, -estime que les habitations seront enclavées et trop denses, ce qui engendrera des problèmes de sécurité, - estime qu'une trop forte concentration de logements sociaux est contraire au but recherché d'intégration de ces habitants et qu'il n'y a pas de garantie d'installation de jeunes de la commune, - le projet ne fait pas mention des coûts induits (voirie, assainissement, collecte des ordures ménagères, sécurité, etc.), - s'oppose à l'augmentation des hauteurs et la diminution des limites séparatives, -souhaite préserver le cadre d'Arradon.
M	230	CARO Julie et Antoine	- estime que la trop forte concentration de logements sociaux ne répond pas à l'objectif de mixité sociale, - estime que l'espace, l'emploi et les infrastructures sont insuffisantes pour faire venir une telle population, - estime qu'il n'y a pas d'étude d'impacts environnementaux, sur le trafic automobile, sur le coût financier du développement des infrastructures, du CCAS, - souhaite une révision du PLU réalisée en concertation.
M	231	QUEVAT Brigitte	-estime que le projet répond au besoin de mixité sociale et générationnel et qu'envisager d'emblée cet écoquartier dans sa globalité est intéressant.
M	232	MAUDUIT Yveline	s'oppose au bétonnage excessif et à la suppression de terres agricoles qui vont modifier l'identité d'Arradon.
M	233	BASSOULLET Pierre	- s'oppose à l'urbanisation des terres agricoles humides et abritées qui ont un intérêt renforcé pour l'élevage bovin, ainsi que pour la faune et la flore, - souhaite que soit pris en compte l'avis de la DDA, la chambre d'agriculture, la SAFER, - estime que tout projet devrait être chiffré et les impacts quantifiés, - estime qu'il serait souhaitable de faire l'inventaire des parcelles médiocres qui devraient être privilégiées en cas de projet d'extension, - favorable à de logements sociaux intégrés dans des constructions nouvelles de logements collectifs.
M	234	DEFORGES Gaëlle	s'oppose au projet
M	235	BOUTIN Alizé	- favorable au projet pour venir s'y installer comme d'autres jeunes couples pour faire fonctionner les écoles, éviter le vieillissement de la population et l'augmentation de résidences secondaires, - estiment que les changements de mode de vie des jeunes feront que le trafic n'augmentera pas et que les constructions seront davantage écologiques qu'actuellement.

M	236	ARRADON Gérard	s'oppose au projet où l'urbanisation massive et brutale va bouleverser l'équilibre naturel et sociétal de la commune.
M	1019	LE PORT Jacqueline et Yves	contribution à la modification du PLU
P	1	Pétition	272 dont : 4 où rien n'est coché 6 où la première case n'est pas cochée 1 où la deuxième case n'est pas cochée 7 où la 3e case n'est pas cochée 1 où la 4e case n'est pas cochée 9 où la 5e case n'est pas cochée
R	1	BENAVIGNI Eric	projet massif et précipité de nature à troubler durablement l'équilibre de la commune
R	2	SIROT Annie	Etonnée par l'ampleur du projet. Opposée artificialisation des sols et déplacement d'espèces protégées.
R	3	BOURDY Apolline	Opposée pour lutter contre l'artificialisation des sols
R	4	PLAINJOSSE Sabine	Tout à fait opposée. Projet qui s'oppose aux engagements écologiques. Artificialisation des sols, destruction de la biodiversité. Propose un "non projet".
R	5	VIGNERON (?)	Non à la dégradation d'Arradon et de son environnement.
R	6	?	Opposé à la construction pour lutter contre l'artificialisation des sols
R	7	HEYDON Véronique LE PALLEC F-Régis LE RUNIGO Sophie	propriétaire de la parcelle ZL 105. Contestent le classement de la totalité de la parcelle en ZH et dans la coulée verte prévue dans l'OAP, considérant que le boisement existant n'est pas à préserver. Souhaitent que la totalité de leur parcelle ne soit pas non constructible
R	8	FOURNIER-FOCH	considère que le projet dénaturera le patrimoine d'Arradon et bouleversera l'écosystème et la biodiversité
R	9	anonyme	considère que les constructions qui seront réalisées n'auront ni cohérence ni harmonie et s'oppose à la consommation d'espaces agricoles.
R	10	LE GALL M-Christine	considère que le projet est surdimensionné et s'oppose aux 60% de logements sociaux considérés comme supérieurs aux quotats nationaux
R	11	anonyme	- s'oppose à la destruction de terres agricoles - estime que le projet va à l'encontre des objectifs écologiques
R	12	OTTER Anne	Non à un projet organisé à la va-vite !
R	13	MAINGUET Bertrand	opposé à l'augmentation de la hauteur des immeubles et la réduction des limites séparatives entre les constructions opposé à la suppression de terres agricoles dénonce impacts sur la faune et flore considère que les infrastructures en particulier routières de la commune ne supporteront pas les flux engendrés par le projet opposé à la densification souhaitée opposé à un taux de logements sociaux de 60%
R	14	MAINGUET Edith	idem R13
R	15	LE BOZEC Guy	opposé à la modification du PLU opposé à la construction de logements sociaux

R	16		MOULIEZ Jean-Michel	<ul style="list-style-type: none"> - opposé à un projet massif de constructions - opposé à la destruction de terres agricoles - dénonce impacts écologiques du projet et impacts sur la circulation et la STEP
R	17		RENVOISE Sylvie	<p>opposée à urbanisation massive du secteur ouest de la commune sans chiffrage des coûts</p> <p>opposée à la modification du PLU</p> <p>opposée aux immeubles de 4 étages et à la modification des distances réglementaires entre 2 constructions</p> <p>opposé à la pollution et au bruit</p> <p>souhaite une concertation, éventuellement un referendum, une répartition harmonieuse des logements dont logements sociaux sur l'ensemble de la commune, avec une analyse financière.</p> <p>souhaite la protection des terres agricoles, de la biodiversité, de l'identité de la commune, la création d'espaces verts</p>
R	18		LABROOSE Jean-Pierre	<p>oui à un vrai programme d'éco-logements avec une mixité sociale harmonieuse</p> <p>non à un programme néostalien d'architecte et à l'empilement humain</p>
R	19		MADONI Fabrice	<p>routes non prévues pour 500 ou 600 voitures en plus</p> <p>opposé aux logements sociaux à Arradon</p> <p>souhaite la préservation des espaces agricoles</p>
R	20		BERREHOUC Michel	<p>favorable au projet pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permettra l'installation de jeunes dans des conditions accessibles - projet d'habitat eco-construit, qui favorise l'énergie solaire et l'accessibilité du bourg à pieds et vélo - en accord avec l'objectif social et intergénérationnel - favorable à la hauteur de logement proposée et au maintien des espaces naturels et des bois - projet réalisable en 15 ans <p>favorable à la densification pour ne pas altérer les surfaces agricoles</p>
R	21		DUPONT Claude	La densification dans le centre d'Arradon n'est pas souhaitable. Soyez plus modérés dans vos projets
R	22	/	KERHOR	<p>opposés au projets pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accroissement massif de la population - entassement des maisons sur de petites surfaces - augmentation de la hauteur des immeubles - consommation de terres agricoles - augmentation massive des logements sociaux - entraînera des problèmes de circulation
R	22	bis	BRUNEL ?	s'oppose à un taux de 60% de logements sociaux
R	23		anonyme	demande la prise en compte du réchauffement climatique, du patrimoine et de la biodiversité
R	24		JEGAT Anne	déplore le manque de réflexion sur les impacts du projet sur la circulation routière
R	25		VOGLEY Thomas	<p>s'oppose au projet d'urbanisation qui va défigurer la commune.</p> <p>s'interroge sur l'accueil des enfants en crèche et dans les écoles primaires et sur l'augmentation de la circulation routière</p>
R	26		CIENDUA Natalia	<p>s'oppose au changement d'identité de la commune, à la construction d'immeubles avec une hauteur démesurée, à l'augmentation de la population, en remplacement des terrains verts. S'oppose à un taux de 60% de logements sociaux.</p> <p>S'inquiète des impacts sur les crèches;</p>

R	27		JOB Stanie	s'oppose au projet considéré comme surdimensionné et qui engendrera des besoins d'équipement
R	28		LAGARDE J.P.	opposé à la construction de nouveaux immeubles considérant qu'il y a assez de circulation et de monde à Arradon
R	29		?	Arradon n'a pas vocation à devenir une zone bétonnée
R	30		AL	Ne veut pas d'une France moche (joint un dossier de 8 pages extraites du Point)
R	31	/	?	il faut créer des espaces de verdure plutôt que bétonner
R	31	bis	MOUGIN Franck	Comprend la nécessité d'un développement urbain mais considère qu'il doit se faire de manière raisonnée, sans une telle densification et une hauteur R+4. Considère que le principe de limitation de l'artificialisation doit être respecté.
R	32		JULIEN Hervé	considère que le projet dénaturera la commune et que des alternatives doivent être trouvées et les habitants consultés
R	33		LTY H.	S'oppose aux constructions dans Arradon
R	34		GUIGOU L.	-s'interroge sur le fait de proposer des projets de construction sur des terres agricoles et qui dénatureront le paysage - se dit en faveur des logements sociaux et du rajeunissement de la population mais demande à ce qu'il y ait une véritable consultation des Arradonnais avec une révision du PLU
R	35		LEBASTARD Gaëlle	Estime que le projet va à l'encontre des objectifs écologiques par l'abandon des terres agricoles et des zones vertes.
R	36		BOLZINGER D.	Complément à pétition : dénonce le laisser-aller au manque de goût et à la laideur des architectes.
R	37	/	LAURANS Patrick	Pour un aménagement harmonieux avec la possibilité aux jeunes de s'installer
R	37	bis	CONAN	s'oppose au projet estimant les arguments présentés non recevables et est opposé à la densité. Souhaite la réalisation d'un écoquartier
R	38		BLANCONNIER LE GRAVELLIC	souhaite la révision générale du PLU
R	39		?	Complément pétition
R	40		?	Considère le projet comme irresponsable, enlèvera à Arradon son qualificatif de "perle du Morbihan", Ne peut admettre un tel projet, souhaite conserver une vie paisible
R	41		LEMAN B	- considère que la densité prévue est aberrante et que cette zone dédiée à l'agriculture sera transformée en zone de rodéos, - considère que le réseau d'égoûts n'est pas prévu pour absorber le surplus, - considère que les capacités de scolarisation de la zone sont largement insuffisantes,
R	42		?	Souhaite : - limiter densité à 25lgs/ha pour plus harmonieux - limiter à 50% de logements sociaux pour plus d'équité, - limiter l'artificialisation des sols et augmenter la plantation d'arbres (réchauffement climatique), - limiter la hauteur des immeubles à R+2 pour être davantage en équation avec ce qui se fait déjà sur la commune - souligne les difficultés de circulation autour du collège aux heures de rentrée et sortie des élèves
R	43		?	Construire 12 immeubles rue du Plessis d'Aradon sur 400 mètres paraît complètement déraisonnable
R	44		BOUCLY Brigitte	s'oppose au projet contradictoire avec les objectifs de la loi Climat et Résilience et en contradiction avec les objectifs de développement durable
R	45		GUIVARCH A.	s'oppose à l'ajout d'un étage et à la réduction de l'espace entre elles
R	46		GUY Gérard	Estime que la municipalité n'a pas le droit d'abîmer la commune
R	47		LE DREVO Consorts	doublon M 56

R	48		SIROT O.	- opposé à la transformation d'Arradon par une urbanisation massive - opposé à l'augmentation de la hauteur des immeubles et à la réduction de la limite séparative - opposé à l'artificialisation des terres agricoles et aux déplacements d'espèces protégées - opposé à l'accroissement démesuré d'Arradon
R	49		PREVOT	estime mauvais l'accueil pour accéder au dossier et considère qu'il faut avoir le nombre de logements sociaux pour respecter les lois mais pas davantage et qu'il faut respecter le charme de la commune.
R	50		?	s'oppose au projet d'urbanisation car considère que les à côtés ne sont pas gérés
R	51		MARTIN (?) D.	Aucune étude d'impact sur le traitement des eaux usées, l'évacuation des eaux pluviales, la biodiversité et les espèces menacées, la circulation.
R	52	/	CAUDRON Victoria	considère que les projets comme Hent Bihan constituent les seules possibilités pour les primo-accédants de pouvoir acheter un bien proche de leur lieu de travail. considère qu'il faut des logements pour permettre aux jeunes couples de s'installer à Arradon, fonder une famille afin de préserver le dynamisme de la commune, les écoles et les commerces.
R	52	bis	DARBOIS Bénédicte et Martin	Nous sommes chanceux d'habiter Arradon et pouvons "partager" ce magnifique espace. Tous les projets sont particulièrement attentifs en matière d'environnement et ne devraient pas troubler la quiétude des Arradonais.
R	53		?	Non pour les 30 immeubles
R	54		JR H	Opposé à la transformation d'Arradon en cité dortoir, à la ghettoïsation vu le tax de logements sociaux. Craintes sur la sécurité des citoyens. Opposé à la suppression de terres agricoles, à l'accroissement démesuré de la circulation.
R	55		SERETH (?) Paola	Opposée aux bâtiments de 3 étages. Densité à la Brèche largement suffisante. Que devient le projet de résidence séniors ?
R	56		?	Oui aux terrains agricoles à Hent Bihan, non au béton prévu.
R	57		TREMOLET M-Françoise	estime qu'il est temps d'arrêter de défigurer Arradon.
R	58		BOULLET – BROELOT Dominique	estime qu'Arradon n'est pas adapté à une extension de population aussi importante et que les infrastructures ne le permettent pas
R	59		FORESTI Dany	considère que le projet ne respecte pas le plafond de 50% de production de logements sociaux en dehors de l'enveloppe urbaine et qu'il va à l'encontre de la loi climat e résilience, S'interroge sur le fait que les locataire de logements sociaux ne puissent bénéficier de maisons individuelles ou d'immeubles entourés de nature.
R	60		JARLEGAND Babeth	Projet ne tenant pas compte des infrastructures routières existantes, sans concertation. Risque d'augmentation des conflits de voisinage. Station d'épuration pas sous-dimensionnée.
R	61		MADEC Josselin	Opacité du projet et concentration inepte des bâtiments. Oui pour le logement social mais pas à une telle concentration.
R	62		LECHAPELIN M.	Vive inquiétude. Ne pas dépasser 20 logements/ha. Ne pas prendre de terres agricoles. Ne pas permettre la construction d'immeubles collectifs. Intégrer un dispositif permettant de séparer la construction de la propriété du sol pour éviter la spéculation
R	63		SAUZIER J.	Artificialisation trop importante des terres agricoles. Ne préserve pas l'identité d'Arradon. Réduction trop importante de la distance entre les bâtiments et densification trop grande. Biodiversité non respectée. Oui à ce projet si construction respectant les normes écologiques et l'esthétisme breton. Avec 20% de logements sociaux. Revoir la répartition des terres restantes agricoles et l'usage pour la construction. Ne pas toucher au terrain de sport.

R	64		MMC	Evoque les difficultés de circulation et la saturation de la station de recyclage des eaux usées.Regrette l'absence de concertation.
R	65		PICHON	S'inquiète de l'augmentation de la hauteur des immeubles;
R	66		FRESNEAU Matthieu	mauvais registre : concerne la modification du PLU
R	67		?	Ancien président association pour la protection du cadre de vie à Arradon, opposé aux barres et tours où se développe la violence. Suggère un logement social de qualité sur un espace vital maximal.
R	68		RUEL Didier	Arradon doit changer comme toutes les communes du pays de Vannes. Moins de foncier veut dire un étage en plus. Nouvelles infrastructures indispensables pour accueillir une population en augmentation.
R	69		GAILLARD Jean-Pierre	Non à une hausse de la population de 22% en 15 ans car augmentation des pollutions et donc anti-écologique. Le vieillissement de la population doit s'apprécier sur le long terme car il y aura un remplacement des générations dans des logements aujourd'hui occupés par des octogénaires Concertation insuffisante : qui a décidé de construire à hent Bihan ? qui finance les logements sociaux ? quel est le coût pour Arradon ? Comment s'apprécie la mixité sociale ? au niveau de l'immeuble, du groupe d'immeuble, du quartier ? Le taux de 60% ne se justifie pas au regard des autres projets de logements aidés sur le reste de la commune.
R	70		CREPEL Violaine	Complément d'une pétition Il semblerait que rien ne soit prévu quant aux évacuations et à la circulation. Infrastructures actuelles non adaptées.
R	71		EVARD G.	mauvais registre : concerne la modification du PLU
R	72		JARLEGAND Michel	La concentration d'habitations et de résidents en un temps si court va complètement l'âme d'Arradon. Infrastructures routières et d'assainissement sous-dimensionnées.Risque de ghettoïsation. Hauteur top élevée des immeubles.
R	73		ROUVRAIS Louis	Projet démesuré sans étude d'impact globale.Non conforme aux engagements de campagne. Propose un referendum.
R	74		GENDREAU Antoinette	Très favorable. Mixité sociale nécessaire. Jeunes couples originaires d'Arradon ne peuvent s'y installer.
R	75		BOGENSCHÜTZ Jean-Pierre	Arradon a besoin de logements dont des logements sociaux pour favoriser la mixité sociale et l'installation de jeunes; Le projet semble adapté mais la densification est excessive, il faut s'interroger sur les infrastructures (école, santé, transport,routes...) Il faut les étudier et les adapter dès maintenant.
R	76		DREAN Gildas	estime qu'il est urgent d'intervenir sur l'urbanisation du quartier afin d'intervenir sur le vieillissement trop important de la population dû à l'inflation du coût d'acquisition immobilier afin de préserver l'équilibre démographique et social, - estime que l'intérêt général doit passer avant les intérêts particuliers qui refusent de partager leur cadre de vie exceptionnel, que le projet n'est pas ficelé et qu'il s'agit d'une procédure juridique.
R	77		GALL Madeleine	est favorable au projet car : - la population vieillit et perd des habitants. Ce projet assurera l'avenir des services, notamment à l'enfance, et la vie associative, - la création de logements sociaux, dont certains accessibles à la propriété vont favoriser la mixité sociale.
R	78		BOULLET Eric	Il faut commencer par investir dans un assainissement actuellement sous-dimensionné pour ce projet.
R	79		CAPPA Florence	Emet des propositions de modifications : - réduire le % de logements sociaux à 40% avec 20% d'accession à la propriété et 20% de locatifs - ramener la densité de logements à 30/ha, - "si 8,7ha est beaucoup, une concentration à 60% à 65% pourrait être raisonnable. se dit pour l'urbanisation du secteur afin d'en faire une commune plus jeune et estime que la concertation a eu lieu.
R	80		LORENT Laurence et René	Estiment que le projet est lucide, visionnaire, démocratique et humain.

R	81	MORIN Georges et Françoise	Estiment que l'accès au logement à Arradon est une réelle difficulté et que les jeunes et les personnes aux revenus modestes ne peuvent se loger à proximité des zones d'emploi, - Arradon souffre d'un déséquilibre social et générationnel auquel le projet projet, - souhaite que des logements de taille variée soient construits pour atteindre une mixité sociale.
R	82	GUILLOIN-VERNE Nicole et Jean	Se rallie à "Agir pour l'environnement" et souhaite une concertation préalable,.
R	83	NOTTE Madeleine	estime que le projet est bien conçu car : - il va permettre aux jeunes d'accéder à la propriété ou de trouver une location à un prix raisonnable, - il respecte l'environnement et l'équilibre d'Arradon, considère que la mixité sociale et générationnelle est indispensable, c'est ce qui fait l'attractivité et le dynamisme de la commune et que la refuser c'est ne pas s'inquiéter du devenir des écoles et de l'EHPAD
R	84	PELLERIN Bernard	Complément à une pétition La DPMEC doit passer obligatoirement par une révision du PLU. Ancien élu, souligne l'effort fait par Arradon pour quadrupler le taux de logements sociaux depuis la période 2001-2008. Ne pas faire l'erreur de devenir une ville de banlieue. Réseau routier insuffisant actuellement pour ce projet.
R	85	CLOEREC Claudine et Louis	est favorable à l'accueil de jeunes et à la mixité sociale. Estime que la concentration se fera dans la sérénité sur plusieurs années, signale que le projet se situe à proximité du bourg et des commerces et comprend une coulée verte.
R	86	?	Entièrement opposé au projet car rattrapage peut se faire de manière plus soft et progressive, la densité moyenne selon le SCOT devrait être de 20 logements/ha, aucune limite de hauteur pour les logements sociaux, concertation n'a pas eu lieu.
R	87	?	Projet idéologique qu'il est impossible de valider à cause de la hauteur des immeubles, de bâtiments hors normes pour la région, trafic routier, etc.
R	88	ROBBE Jean-Philippe	Complément à une pétition Faire attention à la ghettoïsation car 60 de logements sociaux est un taux énorme.
R	89	HAZO Eric et Annick	Non à une densification massive et à la création d'un quartier ghetto, à la modification de la hauteur et des intervalles entre les immeubles, aux OAP "surprises". Oui à une mixité sociale dans de bonnes conditions, à un aménagement raisonné du Grand Pré et au respect de la nature à Hent Bihan.
R	90	?	Entièrement opposé au projet car rattrapage peut se faire de manière plus soft et progressive, la densité moyenne selon le SCOT devrait être de 20 logements/ha, aucune limite de hauteur pour les logements sociaux, concertation n'a pas eu lieu.
R	91	DANTARD M.	estime qu'il faut davantage réfléchir à la circulation (les ronds points prévus ne suffiront pas) et que la création de 60% de logements sociaux sur un seul site va à l'encontre de toute mixité sociale.
R	92	PARIS Luke	opposé au projet car estime qu'il prévoit trop de logements notamment sociaux, sans infrastructures routières et que le projet n'aura aucun impact positif sur les commerces

R	93	SIMEON	estime qu'il n'y pas de concertation, estime que la densification est trop importante et ne prend pas en compte l'augmentation du trafic routier, le traitement des eaux usées, l'ensemble des infrastructures communales, déplore la concentration de logements sociaux dans un même quartier plutôt qu'une répartition sur l'ensemble de la commune, déplore les impacts sur la nature et l'environnement
R	94	CUVELIER Anne	opposé au projet car estime que la commune n'est pas adaptée à un surcroit de population et que les infrastructures sont insuffisantes
R	95	GUEGUEN Maryse	Non à cette urbanisation/bétonnage à outrance.
R	96	GUENAN Yohann	Je suis pour les logements !!
R	97	MAUGENDRE Françoise et Alain	Estiment que le projet permettra de réduire la carence en logement social et favorisera la mixité sociale afin de pérenniser la vie économique et sociale sur la commune. - souhaitent que le projet favorise le vivre ensemble et évite toute dérive spéculative.
R	98	CHANTREL Jean-Dominique	estime le projet trop important avec une trop grosse concentration d'immeubles, des problèmes de trafic routier à venir sur un réseau déjà saturé l'été et avec des conséquences sur l'environnement.
R	99	ROUARD Yves	est favorable au projet car estime que sa conception est respectueuse de l'environnement, qu'il permettra de se rapprocher des critères de la loi SRU, d'améliorer la mixité sociale dans une commune où l'offre de locations est très faibles et l'accession à la propriété devient impossible. Considère que l'arrivée de jeunes couples ralentira le vieillissement de la population et évitera la fermeture de classes
R	100	?	s'oppose à la "bétonnisation" des terres agricoles
R	101	DANTARD M.	Complément de R91 considère que rien n'oblige à une telle densité de logements sociaux sur un seul site, s'appuie sur l'avis des PPA pour souligner que le réseau routier est insuffisant pour desservir le potentiel, estime qu'il y a une absence d'analyse claire de densité entre le centre-bourg, la première couronne, et la deuxième couronne, absence d'analyse démographique la suppression des terres agricoles préjudiciable pour l'environnement et la sécurité alimentaire.
R	102	SIMEON Pierre-Aymeric	Avis défavorable à cause de l'artificialisation des terres allant à l'encontre de ce que nous devons faire.
R	103	TOURVIEILLE Marcelle	Projet démesuré, véritable non-sens. Non sens social car trop grande densité. Non sens climatique car bétonnisation de 9ha. Non sens écologique car augmentation du nombre de véhicules. Non sens économique car il faudra construire de nouvelles infrastructures alors qu'Arradon n'arrive pas à entretenir celles qui existent. Non sens identitaire car Arradon doit rester un bourg rural. L'accueil de foyers modestes n'est pas incompatible avec un habitat réfléchi, équilibré et esthétique.
R	104	BERTHELIN Gilles	Opposé au projet car entraînera une augmentation trop rapide de la population. Danger d'afflux massif de véhicules. Risque de voir arriver les habitants des logements sociaux de la périphérie de Vannes pour faire venir une population "bien votante".
R	105	BERTHELIN Sylvie	Non au projet démesuré. 60% de social serait une aberration. Réserver l'accès aux logements sociaux aux Arradonnais. Équipements actuels non adaptés.
R	106	NURISSO Dorothée	Favorable au projet
R	107	LE PELVE Christian	Favorable au projet à cause de la mixité sociale.

R	108	MAROIS Christine	Plutôt favorable à condition que le projet soit proportionné, c'est à dire que les gens puissent y vivre sans être les uns sur les autres. Permettre aux jeunes de s'installer à Arradon. Prévoir des stationnements y compris pour les vélos. Adapter les infrastructures aux futurs besoins.
R	109	MARTIN Marylène	estime qu'il est urgent de créer un éco-quartier pour que les professionnels nécessaire à la vie de la commune puissent se loger sur place pour leur éviter des trajets épuisants et coûteux, cela permettra de rajeunir la population et contribuera au dynamisme de la commune et des écoles.
R	110	LE TALLEC Marie-France	Hent Bihan doit permettre d'accueillir d'autres habitants qui assurent aujourd'hui les services indispensables à notre quotidien. Logements sociaux ne dit pas cas sociaux.
R	111	STEPHAN Evelyne	Complément à la pétition Avis défavorable. Accroître le nombre de logements sociaux et rajeunir la population, mais pas de façon massive et archaïque.
R	112	DREAN Gildas	Complément à R76 Avec ce projet le déséquilibre générationnel et social actuel sera en grande partie résorbé. Le projet n'est encore qu'à l'état de projet et il sera possible de participer à des ateliers de travail pour réaliser un éco-quartier. Contester cette enquête n'a pour but que de défendre des intérêts particuliers.
R	113	Association Arradon en transition	souligne la nécessité d'offrir des logements abordables, le prix du foncier ayant explosé ces dernières années et la nécessité d'une maîtrise publique, Souhaite que soit retranscrit dans le dossier que es logements sociaux se répartissent en 30% de locatif et 30% en accession à la propriété, Souhaite que soit retranscrit la précision de 4 niveaux maximim (R+2+attique), Estime que la p59 devrait être réécrites concernant les hauteurs, Regrette le manque de concertation et une certaine précipitation qui a nui à la sérénité du projet.
R	114	?	Bravo. On a besoin de jeunesse à Arradon avant que notre bourg ne devienne un lieu de retraités aisés et de résidences secondaires ou locations de vacances.
R	115	Anonyme	La partie nord-ouest de la parcelle ZL0133 a servi de décharge il y a une cinquantaine d'années.
R	116	Anonyme	Non au projet et à l'urbanisation massive d'Arradon. Ce projet ne respecte pas la densité de 20 logements/ha et va à l'encontre de la loi climat. Le pourcentage de logements prévu ne se justifie pas car d'autres projets sont en cours. Non à la hauteur des bâtiments et à l'intervalle entre eux.
R	117	LEVEILLE NIZEULLE Gaëlle	Laissons à de jeunes ménages la chance de s'installer à Arradon. L'équilibre entre locatif et accession à la propriété est unngage d'investissement des plus jeunes sur la commune.
R	118	Groupe éco-citoyen d'Arradon	rappelle les objectifs de la majorité : créer un nouveau quartier pour rattraper autant que possible le retard de la commune en logements sociaux, créer un quartier exemplaire qui s'appuient sur les règles des éco-quartiers, et qui soit agréable pour ses habitants et l'ensemble des Arradonnais. Donne quelques éléments pour mieux comprendre certains aspects de l'urbanisme.
R	119	BASSOULLET François	Opposé à l'urbanisation des terres agricoles. Souhaite avis de la DDA, de la SAFER, de la Chambre d'agriculture.Favorable à des logements sociaux dans des constructions nouvelles de logements collectifs.Faire l'inventaire des terres médiocres roches de la zone urbanisée pour y construire en priorité.

R	120	DANIEL J.M.	Rappelle que le site est en 2AU au PLU depuis 2013 et que le nouveau quartier permettra d'accueillir une nouvelle population de manière harmonieuse et qui apportera vitalité et équilibre à la commune, - souhaite que le projet est le souci de l'existant, avec un équilibre des habitats, des liaisons douces, répondre aux exigences écologiques et intergénérationnelles.
R	121	BASSOULLET	Complément à la pétition : Est défavorable au projet car considère qu'il faut conserver les terres agricoles et qu'il existe des possibilités de construction sur des zones laissées en friche
R	122	BOUILLAUD A.	Défavorable au projet mais favorable à l'extension des logements sociaux dans une proportion raisonnable. Augmentation trop forte de la population et de la circulation.
R	123	SALAUN M-Antoinette et Francis	estime urgent de construire des logements et notamment des logements sociaux pour rééquilibrer la pyramide des âges.
R	124	QUEDILLAC	alerte sur l'augmentation des constructions qui risque d'entraîner des inondations, des tempêtes.
R	125	DORIAND KOENIG Laurette	- estime que le développement d'Arradon doit être exemplaire, - s'oppose à la hauteur des bâtiments et à la diminution des limites séparatives, - s'oppose à des logements trop petits pour des familles, - s'oppose à une trop importante concentration de logements non dimensionnés pour les routes, les réseaux, l'assainissement - s'oppose à un projet rapide qui ne permettra pas une intégration douce des habitants, -souhaite des logements de bonne qualité répartis harmonieusement sur la commune et adaptés à divers catégories (étudiants, jeunes, actifs, familles, anciens, handicapés, etc.)
R	126	FRANCO Marie-Claire	Il faut permettre à tous de se loger à Arradon et pas seulement aux nantis.
R	127	CHAUVIN Patrick	Oui au projet pour l'intérêt général et un esprit solidaire.
R	128	KERVICHE DUFIN KERVICHE Philippe	Pensons à la circulation, la voirie, l'assainissement.
R	129	ASSOCIATION Arradon en transition	Doublon de R113
R	130	BEAUJARD-FENART Blandine	Ce projet ne me convient pas du tout. Ville surpeuplée d'habitants, la commune perdrait beaucoup de son charme avec la construction par densification d'immeubles aux toits couverts de plaques métalliques en lieu et place d'ardoises
R	131	ROUILLE Ferdinand	estime que le projet est en contradiction avec les promesses électorales du fait d'une augmentation trop rapide de la population et une densité de 60% de logements sociaux préjudiciable à l'équilibre et à l'harmonie de la commune. Estime que le nombre de logements sociaux ne se justifie pas si on tient compte des autres projets, Estime que le projet situé dans une espace de faubourg du PNR doit avoir une densité de 20 lgts/ha, Estime que le projet ne respecte pas le plafond de 50% de production de logements en dehors de l'enveloppe urbaine, Estime que le projet va à l'encontre de la loi Climat et résilience, Souhaite une révision générale du PLU

R	132	DE KERVADO Marie-Annick	se dit consternée par ce projet voté en force sans grande concertation. Souhaite qu'Arradon garde son attrait ; Souhaite que la densité soit de 20 lgts /ha. Attire l'attention sur le risque de créer un ghetto et des potentiels impacts sur les réseaux et équipements. S'oppose à la hauteur des bâtiments et souhaite une révision du PLU.
R	133	De PENGUILLY M-Alix	déplore la disparition de la biodiversité et estime que le projet va générer des problèmes de circulation sur la route de la pointe.
R	134	TANCHOUX A	a conscience de l'intérêt de ce projet mais souhaite que soit pris en considération la conservation des terres agricoles, la préservation d'espaces boisés, la protection de la biodiversité, la sécurité des déplacements, l'esthétisme des paysages ,l'harmonie entre les habitants.
R	135	MARTIN Françoise et Jacques	Estime que la densification est un manque de respect pour les nouveaux habitants et qu'il faut préserver le cadre de vie de tous les Arradonnais
R	136	BRIENS Jean-Claude	estime que pour un projet d'une telle ampleur, il ne faut pas brûler les étapes et se poser les questions : - la densité n'est-elle pas trop élevée ? - la part de logements sociaux sur un même site n'est elle pas trop élevée ? Souhaite que tout soit fait pour que les bénéficiaires de coûts avantageux ne se transforment en « profiteurs » en revendant leurs biens quelques années plus tard
R	137	BOUR	estime que le projet présente un intérêt pour le « vivre ensemble » mais s'interroge sur la réflexion menée en terme d'infrastructures et de services,
R	138	CHARRIER Alain	complément à pétition 2 : Arradon doit garder son âme
R	139	LE LUDEC Gilbert	l'identité d'Arradon sera transformée par cette urbanisation massive S'interroge sur les impacts sur la circulation, Considère qu'il est irréaliste de créer un quartier avec 60% de logements sociaux, S'interroge sur la prise en compte : - des risques de conflit d'usage avec les engins agricoles, - les nuisances venant de l'exploitation agricole, la STEP, les ateliers communaux Considère que le projet se fera en zone humide et sur le site d'une ancienne décharge communale, alors qu'il reste des zones non construites ailleurs.
R	140	PRIMAULT	trouve le projet intéressant pour diversifier la population pour continue à faire fonctionner les écoles.
R	141	DANIEL Joseph	est favorable au projet qui permettra à une population jeune, en début de parcours professionnel et aux moyens financiers plus limités de pouvoir se loger.
R	142	MONTERRIN Vincent	est favorable au projet qui permettra à une population jeune, en début de parcours professionnel et aux moyens financiers plus limités de pouvoir se loger et de préserver l'environnement. Les aménagements d'éco-quartier relèvent davantage du « modèle » que de la bétonisation.
R	143	CLAUSNER Monique	estime que nul n'est à l'abri d'imprévu et peut occuper un logement solidaire.
R	144	LENAIN Michel	Arradon a besoin de rajeunir sa population mais ne souhaite pas une telle concentration, notamment de logements sociaux ce qui engendra un manque d'intégration des nouveaux habitants qui ne seront pas choisis par la mairie mais par une commission d'agglomération, S'oppose à l'augmentation des hauteur des bâtiments et à l'artificialisation des terres agricoles Souhaite que le projet respecte le ScoT, le PNR, la loi climat et résilience et l'avis des Arradonnais .
R	145	BLONDY Jean-Marc	le projet lui paraît respecter l'environnement et la mixité en pensant à l'évolution et à la vie à Arradon

R	146	TOUREAU Elisabeth	favorable au projet pour respecter la loi SRU, équilibrer la pyramide des âges, pour permettre aux jeunes actifs de trouver un logement abordable et réduire les frais de déplacements, pour maintenir les services de proximité, pour lutter contre la fracture sociale.
R	147	TOSCER C.	estime que ce secteur étant destiné à des logements sociaux qui puissent accueillir des familles, la construction des T2 ne lui semble pas adapté, Estime qu'il serait plus intéressant de raisonner en terme d'impact visuel des constructions selon leur emplacement qu'en terme de hauteur.
R	148	LE ROHELLEC Anne-Marie	est favorable à un projet comprenant 40 à 50% de logements sociaux , une totalité de BRS et que la commune reste seule propriétaire des terrains et une construction importante de T3 et T4
R	149	D'HEROUVILLE Tristan	s'interroge sur la possibilité de créer un accès au projet via les D101 afin de désengorger la D127
R	150	URBAIN D.	souhaite que le quartier soit d'une qualité esthétique à la hauteur du bel environnement et que les aménagements seront un atout supplémentaire à la qualité de vie
R	151	DONNET-DESCARTES	Etant donné la densité souhaitée, il serait souhaitable d'avoir des espaces extérieurs partagés